

Examens & Concours

Cours complet • Sujets corrigés

5^e édition revue
et augmentée

Leçons d' **Introduction à la Science politique**

Rémi Lefebvre





Avant-propos

Cet ouvrage est un manuel d'introduction à la science politique en 50 leçons, regroupées en huit parties.

Parmi ces leçons figurent les thèmes les plus classiques et canoniques de la science politique mais aussi des éclairages plus approfondis sur des questions plus pointues ou des thèmes de recherche récents. Ce manuel s'adresse ainsi à des étudiants de niveaux différents, de licence et de master droit et sciences politiques et des instituts d'études politiques. Il est aussi destiné à un public plus large et aux citoyens qui cherchent à comprendre la politique contemporaine et à prendre du recul par rapport à l'actualité la plus immédiate.

Ce manuel expose les notions fondamentales de la science politique (pouvoir, légitimité, institution, régime, rôles politiques, acte électoral, partis...), les grandes approches théoriques qui structurent cette discipline (structuralisme, constructivisme, choix rationnel, interactionnisme, systémisme, marxisme, institutionnalisme...) et les grands auteurs des sciences sociales (Pierre Bourdieu, Émile Durkheim, Norbert Élias, Max Weber...). Il doit permettre de comprendre le fonctionnement de la démocratie représentative en s'attachant à ses acteurs (élites, partis, groupes d'intérêts, journalistes...), mais aussi aux pratiques qui lui donnent forme (vote, action collective, militantisme...). Il inscrit cette analyse dans un certain nombre de processus historiques qui lui donnent sens.

La science politique suppose une maîtrise et une connaissance minimales de la vie politique. L'ouvrage propose ainsi une mise en perspective historique et contemporaine du clivage gauche/droite qui structure la vie politique française.

Il se fonde sur des exemples tirés de la vie politique et des références aux travaux les plus récents. Des bibliographies générales et approfondies sont proposées en début de partie et à la fin de chaque leçon. Les encadrés permettent, au gré des développements, de mettre l'accent sur une notion, de creuser un exemple, de présenter un ouvrage, d'exposer des données statistiques... Les références des auteurs cités entre parenthèses renvoient à la bibliographie située en fin de leçon. Trois sujets corrigés avec des conseils méthodologiques et un index comprenant des notions transversales qui n'apparaissent pas directement dans les titres de leçons sont proposés à la fin de l'ouvrage.



Partie 1

Le politique, la politique, les politiques publiques, la science politique

On peut définir la science politique comme la science des faits politiques, mais comment alors définir un fait politique ? Les faits politiques ne sont pas politiques par nature. La dimension politique d'un fait est variable dans le temps et dans l'espace. Tout n'est pas politique mais tout fait social est « politisable ». Il faut considérer le politique comme une dimension potentielle de tout phénomène social. Les processus de politisation sont complexes, ils sont rarement maîtrisés par un seul type d'acteurs et le résultat de démarches et d'entreprises volontaires. Ils sont le produit de rapports de force entre multiples acteurs. Il n'y a pas en somme de définition universellement opératoire du politique.

La science politique rassemble une communauté de chercheurs qui analysent les mécanismes au principe de la conquête, de l'exercice et de la conservation des positions de pouvoir politique et ceux qui concourent à politiser et prendre en charge politiquement des problèmes sociaux. Cette discipline a été une des dernières sciences sociales à apparaître au XIX^e siècle. Cette émergence est le produit de plusieurs évolutions : le développement d'une bureaucratie moderne, le processus de sécularisation, l'universalisation du suffrage, la spécialisation de l'activité politique par rapport à d'autres activités sociales et l'émergence d'institutions spécialisées.

Il convient de clarifier les notions de pouvoir, domination, légitimité au cœur de l'objet politique. À la différence de la domination, le pouvoir n'implique pas forcément la légitimité ou sa recherche. Il peut s'exercer par la force pure. Les relations de pouvoir sont observables à tous les niveaux de la société. Une des questions est dès lors de savoir si l'on peut identifier

une spécificité du pouvoir politique. Le terme «légitimité» désigne le caractère de toute domination qui se donne pour justifiée, normale, conforme aux valeurs dominantes dans une société. Raisonner en termes de légitimation est donc plus fécond. La légitimation d'un pouvoir politique renvoie à l'ensemble des processus qui rendent «l'exercice d'un pouvoir coercitif spécialisé tolérable sinon désirable, c'est-à-dire qui le fasse concevoir comme une nécessité sociale sinon un bienfait» (Jacques Lagroye).

L'une des principales caractéristiques des sociétés modernes est de voir le pouvoir s'institutionnaliser dans des structures étatiques. La science politique a longtemps été centrée exclusivement sur l'étude de l'État. Or, il y a des sociétés sans État et la politique déborde la sphère des institutions étatiques. L'État n'est pas le produit d'une nécessité historique ou fonctionnelle. L'État occidental moderne est le résultat de processus historiques et de constructions sociales complexes où se combinent de nombreuses variables. Ce qui définit l'État moderne est une série de monopoles qui se sont imposés peu à peu.

■ RÉFÉRENCES GÉNÉRALES DE MANUELS EN SCIENCES POLITIQUES ET EN SCIENCES SOCIALES

ALCAUD (D.), BOUVET (L.), dir., Dictionnaire des sciences politiques et sociales, Paris, Sirey, 2004.

BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ, 1998.

COHEN (A.), LACROIX (B.), RIUTORT (P.), dir., Nouveau Manuel de science politique, Paris, La Découverte, 2009.

DORMAGEN (J.-Y.), MOUCHARD (D.), Introduction à la sociologie politique, Bruxelles, De Boeck, 2007.

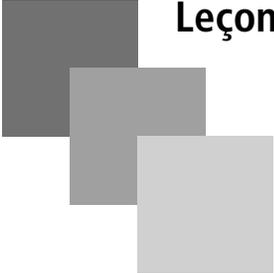
LAGROYE (J.), avec FRANÇOIS (B.) et SAWICKI (F.) Sociologie politique, Paris, Presses de Sciences Po/Daloz, 2002.

NAY (O.), Lexique de science politique. Vie et institutions politiques, Paris, Daloz, 2008.

KESLASSY (E.), PASSARD (C.), Le grand cours Science Politique. Comprendre les enjeux politiques, Paris, Hachette, 2024.

«Découverte de la science politique», Cahiers français 276, La Documentation française, 1996.

«La Science politique», Cahiers français 350, La Documentation française, 2009.



Leçon 1

Qu'est-ce qu'un fait politique ?

- I. « Politique » : une polysémie fuyante
- II. La construction sociale du politique
- III. Les processus de politisation
- IV. La construction des problèmes publics

On peut définir la science politique comme la science des faits politiques, mais comment alors définir un fait politique ? Comment le circonscrire ? Quelles sont les limites de la politique ? Spontanément, le sens commun associe la dimension « politique » à divers objets de la vie sociale quotidienne : les élections, les hommes « politiques », l'État, les politiques publiques menées par les autorités... Il y a ainsi « une vie politique » dont la presse rend compte dans des rubriques spécifiques (« les pages politiques »). Le droit a tendance à considérer comme politiques les institutions qui organisent la vie politique (le gouvernement, le Parlement, la présidence de la République, les collectivités locales). Mais on ne saurait prendre pour objets politiques que ceux que les acteurs considèrent comme tels et les frontières strictement officielles et instituées de la politique. Cette question du « repérage du politique » (Jean Leca) et de ses frontières est une préoccupation ancienne qui pose de redoutables problèmes. Le terme « politique », dérivé du grec *polis* – « cité » en français –, est très polysémique et équivoque. Les faits politiques ne sont pas politiques par nature. La dimension politique d'un fait est par ailleurs variable dans le temps et dans l'espace. Il n'y a pas en somme de définition universellement opératoire du politique.

I. « Politique » : une polysémie fuyante

En France, le vocable « politique », androgyne et polysémique, recouvre plusieurs définitions, plus ou moins stabilisées. Il fait l'objet de multiples usages. Dans le *Littré*, on recense huit acceptions différentes de « politique ». La langue anglaise a le mérite d'être plus précise. L'adjectif « politique » renvoie aux formes de gouvernement, à l'organisation du pouvoir et à son exercice. On parlera d'institutions *politiques*, des hommes *politiques* (c'est-à-dire des hommes qui se sont professionnalisés dans cette activité), ou de science *politique* qui s'attache à l'analyse de ces phénomènes.

Le politique, au masculin, renvoie de manière plus générale au champ social dominé par des conflits d'intérêts régulés par les pouvoirs (*polity* en anglais). C'est un espace de résolution des conflits et d'arbitrage des intérêts divergents de la société. Par politique, on peut entendre de manière générale l'instance préposée au maintien de la cohésion sociale. Pour Max Weber, c'est l'instance qui permet le vivre ensemble et la résolution des conflits d'intérêts inhérents à la vie en société. Le politique, dont la conception a évolué au cours de l'histoire, se présente dans les sociétés contemporaines sous

la forme d'un ensemble de forces institutionnalisées qui interagissent (dans ce que l'on peut appeler le champ politique). Pour Pierre Favre, «le politique concerne les fonctions de coordination des activités, de résolution des conflits, de hiérarchisation des objectifs que requiert l'existence de la société. La politique est l'activité de ceux qui assurent ou veulent assurer ces fonctions. Le politique est ainsi l'objet de la politique.»

La politique est donc plus contingente. Lorsque l'on parle de «la politique», on désigne l'ensemble des activités, des interactions et des relations sociales qui se développent et se structurent au sein de l'espace autonome de la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir. La politique renvoie à la lutte concurrentielle pour la répartition du pouvoir (*politics* en anglais). C'est en cela qu'elle est souvent dévalorisée (elle renvoie à la lutte pour le pouvoir, à l'intrigue, aux rapports de force...). Cette dimension renvoie à ce que l'on appelle dans le langage commun, la «vie politique». La politique recouvre les mécanismes de la compétition politique, le jeu de la concurrence entre partis, la lutte entre ceux qui font de la politique leur «métier». Le sociologue Pierre Bourdieu donne de la politique cette définition : c'est «le lieu où s'engendrent dans la

concurrence entre les agents qui s'y trouvent engagés des produits politiques entre lesquels les citoyens ordinaires, réduits au statut de consommateurs, doivent choisir». Par politique, on peut entendre aussi la *scène* sur laquelle s'affrontent, sous les yeux du public et des citoyens, une série d'acteurs pour la conquête et l'exercice du pouvoir. Philippe Braud définit la scène politique comme «le lieu de compétition pacifique autour du pouvoir de monopoliser la coercition, de dire le droit et d'en garantir l'effectivité dans l'ensemble de la société concernée».

Enfin, une politique ou les politiques (publiques) renvoient à des formes d'action finalisée et leurs moyens visant à résoudre «un problème» ou à satisfaire des «demandes» (en anglais *policy* ou *policies*). Il s'agit là de désigner l'action concrète des pouvoirs publics dans divers secteurs de l'action publique (l'économie, la culture, le tourisme, l'environnement...) ou dans l'action gouvernementale au sens large (les discours de «politique générale» des Premiers ministres). La fonction de régulation sociale spécifique que remplit le politique se traduit par la mise en œuvre de politiques publiques, dispositifs d'action publique, qui visent à produire un certain nombre d'effets sociaux.

L'analyse des politiques publiques

L'analyse des politiques publiques en science politique s'est beaucoup développée ces dernières années. Elle a permis de montrer que l'État n'était pas un acteur homogène, omnipotent et omniscient et que sa rationalité en matière d'action publique était limitée. Une politique publique est «un ensemble réputé cohérent d'intentions et d'actions imputables à une autorité publique» (Philippe Braud). On ne peut réduire les politiques publiques à des ensembles d'actions, «visant» forcément à «résoudre des problèmes» (critique de l'approche en termes de *problem solving*). Elles redéfinissent sans cesse les problèmes qu'elles sont censées traiter (il faut donc analyser les «problèmes» d'action publique comme des construits sociopolitiques, la «carrière» des problèmes qui se redéfinissent sans cesse au gré de leurs «résolutions»). Les politiques publiques peuvent ainsi être définies comme des processus par lesquels sont élaborés et mis en place des programmes d'action publique c'est-à-dire des dispositifs politico-administratifs articulés en principe autour d'objectifs. L'action publique est moins le produit de la «volonté» des décideurs politiques ou l'application de règles de droit que le résultat de processus et de relations sociales complexes. On peut découper les politiques publiques (analyse séquentielle) en phases : émergence du problème, formulation des alternatives, décisions, mise en œuvre, évaluation... Mais dans les faits ces diverses séquences sont imbriquées.

II. La construction sociale du politique

Certaines définitions de la politique, très institutionnelles et marquées par le juridisme, la restreignent à l'État. On peut les juger trop restrictives. L'État n'est qu'une modalité possible de l'organisation et de la régulation des sociétés humaines. La science politique a longtemps été « stato-centrée » (centrée exclusivement sur l'étude de l'État). Or, il y a des sociétés sans État. La politique déborde la sphère des institutions étatiques. *A contrario*, d'autres définitions peuvent apparaître trop larges. La politique serait l'exercice du pouvoir. Mais le pouvoir n'est pas la caractéristique de la seule relation politique. Il n'y a pas d'activités politiques qui ne soient que politiques. L'État intervient, par exemple, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique. *A contrario*, des activités non politiques *a priori* (comme les activités religieuses ou scientifiques) peuvent avoir directement ou indirectement des effets politiques. Toute une série d'actions ont des conséquences politiques même si elles ne sont pas produites dans une telle intention. Par exemple, le désintéret pour la politique a des effets politiques et donc appelle l'analyse de la science politique. Dire « la politique ne m'intéresse pas », « les hommes politiques sont pourris », ne pas s'inscrire sur les listes électorales c'est se situer à l'extérieur de la politique comme activité sociale spécialisée, c'est par voie de conséquence renforcer la position de ceux qui en font leur « métier », laisser faire les gouvernants à sa place.

Jean Leca plaide pour une définition large du politique qui n'inclut pas seulement le rapport à la politique comme univers spécialisé, mais l'ensemble des représentations et des pratiques orientées par des

divisions, potentiellement conflictuelles, du monde social, construites ainsi comme politiques (Leca, 1973). Aucun phénomène social n'est politique par nature. Il faut se démarquer de toute définition essentialiste du politique et adopter un point de vue que l'on peut qualifier de constructiviste. Tout n'est pas politique mais tout fait social est « politisable ». Il faut considérer le politique comme une dimension potentielle de tout phénomène social. La mondialisation est un phénomène économique mais qui a des conséquences politiques lourdes, la démocratisation (relative) de l'accès à l'Université génère des effets politiques...

Le caractère politique des faits sociaux est variable dans le temps et dans l'espace comme l'analyse des politiques publiques le montre bien. Par exemple, la culture ne fait pas véritablement l'objet de politiques publiques aux États-Unis alors que c'est le cas historiquement en France où la légitimité de l'intervention de l'État dans ce domaine est ancienne (création d'un ministère en 1959). L'environnement devient une question « politique » et est inscrit à l'ordre du jour des problèmes politiques légitimes (l'agenda) dans les années 1970 alors que les problèmes de pollution, par exemple, ne sont alors pas nouveaux. Les questions de sécurité prennent une importance particulière en France dans les années 1990. La sécurité routière a longtemps été une question peu traitée politiquement... La sphère d'intervention de l'État et ses « fonctions » ne sont pas données une fois pour toutes. L'État est le produit d'une évolution historique différenciée selon les nations.

III. Les processus de politisation

L'espace politique, écrit Jacques Lagroye, est « façonné par les acteurs les plus divers ». La politisation, poursuit-il, n'est rien d'autre que « la production sociale de la politique, de ses enjeux, de ses règles, de ses représentations ». Il convient donc de s'intéresser aux processus de politisation. Il

faut « repérer » le passage au politique (Jean Leca), c'est-à-dire ce travail complexe d'imputation qui fait que des personnes et des groupes en viennent à considérer certains types de problèmes comme des problèmes politiques. On désigne par politisation le processus par lequel des questions, des

activités, des pratiques, des discours se trouvent dotés d'une signification politique et sont donc appropriés par les acteurs investis dans le champ politique (dirigeants, partis, journalistes, groupes d'intérêt, intellectuels...). Ces questions peuvent être prises en charge par les pouvoirs publics et faire l'objet ou non de politiques publiques. Jacques Lagroye entend par politisation le processus de «requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités». Les interactions entre «politique» et «social» sont complexes. Jacques Lagroye s'est employé dans des recherches où il a refusé un «politisme» réducteur (expliquer le politique par le politique) à «trouver le politique là où l'on supposait qu'il ne peut se nicher» et «découvrir le social là où l'on pensait trouver le politique» (Aït-Aoudia, Bennani-Chraïbi, Contamin).

Les processus de politisation sont complexes, ils sont rarement maîtrisés par un seul type d'acteurs et le résultat de démarches et d'entreprises volontaires. Ils sont le produit de rapports de force entre multiples acteurs. Les gouvernants peuvent qualifier et requalifier un problème comme politique. Les mobilisations d'acteurs et d'organisations de la société peuvent politiser une question par le recours à l'action collective ou au militantisme (exemple le sida dans les années 1980, la souffrance psychologique au travail aujourd'hui...). Les médias, en traitant ou «invisibilisant» certaines questions, peuvent contribuer à la politisation de tel ou tel enjeu. Le jeu politique n'est pas réductible à la lutte pour la conquête du pouvoir. Il passe par la lutte pour la définition légitime du politique c'est-à-dire la lutte pour le droit de définir ce qui est politique et ce qui ne l'est pas. Les acteurs politiques contribuent à définir des problèmes par le seul fait d'en proposer le règlement (Gusfield).

IV. La construction des problèmes publics

Il n'y a pas de naturalité des problèmes publics. Tout problème est un construit social et politique. Divers acteurs contribuent à leur formation et à leur formulation. L'analyse des politiques publiques montre comment des questions et des faits sociaux deviennent des problèmes publics, comment ils sont inscrits à l'agenda politique, comment ils sont «mis en politique» (Yannick Barthe). Elle remet en cause la vision fonctionnaliste selon laquelle les politiques publiques sont principalement des réponses à des problèmes existants. On désigne par *agenda* l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public voire l'intervention des autorités politiques légitimes. L'agenda n'est pas l'expression spontanée des «demandes sociales» ou de la libre compétition des groupes sociaux. L'analyse des politiques publiques s'intéresse ainsi à la mise sur agenda des problèmes et à leur cadrage.

Pour qu'un fait social devienne un problème public il faut que plusieurs conditions soient réunies :

- des connaissances sur le problème. Pour que l'amiante ou le sida deviennent des problèmes de santé publique, il a fallu que les connaissances médicales sur ce problème émergent et progressent ;
- des normes sociales qui rendent une situation problématique. Un problème n'existe que par rapport à une norme qui le rend «anormal». Pour Padioleau, «une situation est problématique quand il est possible de constater un écart entre ce qui est, ce qui pourrait être, ce qui devrait être» ;
- la mobilisation d'acteurs que l'on peut appeler «entrepreneurs» de mobilisation ou de morale. Des groupes ou des acteurs politiques cherchent à constituer des thèmes en problèmes (les discriminations ethniques à l'embauche, les surdoués – voir le travail de Wilfried Lignier –, les questions d'environnement...);

- des solutions. Pour John Kingdon, un problème existe quand «les individus commencent à penser que quelque chose peut être fait pour changer la situation».
- Pour cet auteur, «les courants séparés des problèmes, des politiques publiques et de la compétition politique» peuvent se rejoindre lors de certains moments critiques. Les solutions peuvent être alors «nouées» aux problèmes et tous deux articulées à des forces politiques favorables. Cet accouplement est plus probable lorsque des «fenêtres d'opportunité» s'ouvrent qui permettent de mettre en avant des propositions ou des cadrages de certains problèmes. Les «entrepreneurs de réformes» et de changement de l'action publique sont des assembleurs d'enjeux, de problèmes et de solutions. Ils cherchent

à élaborer des diagnostics, à promouvoir des solutions, constituer des coalitions et mobiliser des alliés pour rendre une proposition acceptable pour le plus grand nombre d'acteurs (sur cette notion, voir Bezès, Le Lidec, 2011).

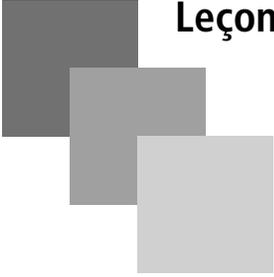
La manière dont un problème est construit conditionne les manières possibles de le traiter. Il faut ensuite qu'il soit politisé, construit comme étant susceptible d'être traité par les pouvoirs publics. Cela suppose un travail d'imputation (l'identification des acteurs publics responsables de sa résolution). L'analyse peut aussi porter sur la «fabrique des non-problèmes» (Emmanuel Henry). Certains problèmes restent durablement non visibles, ce qui renvoie à des stratégies actives de certains groupes sociaux (amiante, pollution des sols, dépendance des personnes âgées...).

■ REPÈRES

- Les faits politiques ne sont pas politiques par nature. La dimension politique d'un fait est variable dans le temps et dans l'espace. Il n'y a pas de définition universellement opératoire du politique.
- Le politique est un espace de résolution des conflits et d'arbitrage des intérêts divergents de la société.
- La politique renvoie à la lutte concurrentielle pour la répartition du pouvoir.
- La fonction de régulation sociale spécifique que remplit le politique se traduit par la mise en œuvre de politiques publiques.
- L'agenda désigne l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public voire l'intervention des autorités politiques légitimes.

■ BIBLIOGRAPHIE

- AÏT-AOUDIA (M.), BENNAXNI-CHRAÏBI (M.), CONTAMIN (J. G.), «Contribution à une histoire sociale de la conception lagroyenne de la politisation», *Critique internationale*, 48, 2010.
- BOUSSAGUET (L.), JACQUOT (S.), RAVINET (P.), dir., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- FAVRE (P.), *Comprendre le monde pour le changer*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- GUSFIELD (J.), *La construction des problèmes publics*, Paris, Economica, 2009.
- HENRY (E.), *La fabrique des non-problèmes*, Paris, Presses de sciences po, 2021.
- LAGROYE (J.), «Le Processus de politisation», in LAGROYE (J.), dir., *La Politisation*, Paris, Belin, 2003.
- LECA (J.), «Le Repérage du politique», *Projet*, 1973, 71.
- WEBER (M.), *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959.
- Weber (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1971



Leçon 2

La science politique

- I. L'autonomisation historique de la science politique
- II. La science politique est une science sociale
- III. La science politique et la sociologie politique

La science politique n'a pas le monopole du discours et de l'analyse sur son objet. Commentateurs, spécialistes des sondages, hommes politiques, citoyens... parlent de politique et développent sur elle toutes sortes d'analyses et d'appréciations. Mais la science politique prétend construire un regard savant sur la politique (ce qui suppose de construire son objet, d'émettre des hypothèses, de mobiliser des concepts, de mettre en œuvre des méthodes spécifiques...). Le travail du politiste ne s'inscrit pas, par exemple, dans la même temporalité et les mêmes conditions de production que le discours journalistique. Le journaliste politique travaille dans l'urgence et cherche à créer l'événement. Il ne prétend pas toujours à l'objectivité, commente quotidiennement l'actualité, propose une chronique de la vie politique qui doit trouver son public.

La science politique est l'étude scientifique des faits considérés à un moment donné comme « politiques ». La question de la définition sociale de ce qui est considéré comme politique est donc cruciale. Le risque est d'être prisonnier des frontières officielles et instituées du politique. La science politique rassemble une communauté de chercheurs qui analysent les mécanismes au principe de la conquête, de l'exercice et de la conservation des positions de pouvoir politique et ceux qui concourent à politiser et prendre en charge politiquement des problèmes sociaux.

Une discipline n'a pas « épistémologiquement de sens » (Pierre Favre). Elle n'a pas de territoires et de frontières fixes. Une discipline n'est à un moment donné qu'une mosaïque de recherches qui se complètent mais aussi se concurrencent. La spécificité de la science politique est double : elle constitue une discipline très hétérogène et son objet est mal circonscrit. Le champ disciplinaire constitué par la science politique est façonné par les interactions et les luttes multiples au sein de la communauté qui contribuent à en définir les conditions d'accès et les frontières. L'histoire de la science politique c'est l'histoire de cette communauté et de ces luttes.

I. L'autonomisation historique de la science politique

La « politique » fait l'objet d'analyses et de réflexion depuis plusieurs siècles. Mais ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que la science politique émerge véritablement. Elle est issue des sciences sociales et gagne son autonomie entre 1870 et 1900 selon Pierre Favre.

La philosophie a été pendant de longs siècles l'approche dominante dans l'analyse du politique. Platon et Aristote accordent à la question politique une place importante. Mais dans leurs réflexions, le « devoir être » l'emporte sur l'étude rigoureuse et non prescriptive des réalités observables. Au VI^e siècle avant J.-C. apparaissent deux éléments nouveaux : un nouveau régime politique, la démocratie, et une nouvelle manière d'envisager les phénomènes politiques à travers la philosophie. Platon et Aristote se posent la question du meilleur régime. Pour le Platon de *La République*, la philosophie doit se donner pour but de définir la cité idéale et parfaite. Aristote utilise dans *La Politique* une méthode plus réaliste. Il cherche à étudier les régimes de son époque et ceux qui l'ont précédé, les compare et vise à dégager de cette comparaison la forme du meilleur régime. Les penseurs de l'Antiquité inaugurent une longue tradition de réflexion philosophique qui s'attache aux fondements normatifs de l'ordre politique. Avec Machiavel (1469-1527), la politique commence à être pensée pour elle-même (elle se désencastre du religieux et du théologique à travers lesquels elle était pensée). Machiavel définit dans *Le Prince* la politique comme la lutte pour le pouvoir. La politique, écrit Machiavel en 1513, est « la somme des moyens nécessaires pour accéder au pouvoir, pour s'y maintenir et pour en user de la manière la plus utile possible ». Qu'est-ce qui est bon pour obtenir le pouvoir et qu'est-ce qui est bon pour le conserver ? La religion n'est plus pensée que comme un moyen parmi d'autres. Machiavel se met au service du prince, inaugurant une autre tradition importante de la science politique qui a longtemps été une science *de et du* gouvernement au service des dominants et visant à rationaliser l'exercice du pouvoir.

La philosophie politique renaît et se développe au XVII^e siècle avec les pensées du contrat social. Les théories contractualistes marquent une rupture avec les pensées sur le pouvoir, dominantes depuis le haut Moyen Âge. Le principe de légitimité est renversé : ce n'est plus Dieu mais les hommes, par le contrat qu'ils passent, qui deviennent la source de la légitimité. Il s'agit d'une révolution symbolique dans la mesure où le principe du consentement des individus au pouvoir devient central (la question de leur participation au pouvoir n'est encore ni pensable ni pensée).

Cette orientation philosophique est contestée par la naissance des sciences sociales et de la sociologie au XIX^e siècle qui se donnent pour objet l'étude scientifique de la société. La philosophie politique est jugée par Émile Durkheim, père de la sociologie française, trop abstraite, spéculative, prescriptive et trop déconnectée des faits (les théories du contrat social sont des fictions théoriques qui n'aident pas à penser la société telle qu'elle est). Le XIX^e siècle est imprégné par ailleurs d'une croyance en la toute-puissance de la science que l'on désigne par le positivisme. Auguste Comte invente le terme de sociologie et l'entend comme « une physique sociale ». Il cherche à reprendre les principes et les méthodes des sciences de la nature pour les appliquer à l'étude de la société.

Pour Durkheim la sociologie peut prétendre à l'objectivité et dégager les lois de fonctionnement social. Il existe des faits sociaux, entendus comme des manières d'agir, de penser et de sentir « extérieures à l'individu et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui ». En conséquence, la société est une entité autonome et non une addition d'individus. Ce ne sont pas les individus qui font la société mais la société qui fait les individus. Durkheim invite ainsi à étudier les faits sociaux comme des choses, ce qui suppose d'écarter le sens commun, les préjugés, les prénotions, obstacles à la bonne connaissance de la société. Le sociologue, même s'il est pris dans la société qu'il étudie, doit construire une position d'extériorité par

rapport à la société qu'il observe. Pour Durkheim, le rôle du sociologue est d'« exprimer le réel non de le juger », sans se préoccuper de « savoir si les vérités qu'il découvre sont agréables ou déconcertantes, s'il est bon que les rapports qu'il établit restent ce qu'ils sont ou s'il vaudrait mieux qu'ils fussent autrement ».

La sociologie compréhensive de Max Weber, plus sensible aux significations que les acteurs donnent à leur action (mais qui ne les déterminent que partiellement) développe une conception plus humble de la science et pense que la sociologie peut accéder à des vérités seulement partielles. Le sociologue doit se mettre à la place des acteurs pour reconstruire leurs motivations (méthodologie compréhensive) mais il reste attaché à la neutralité axiologique et à la distinction entre jugements de fait et jugements de valeur. Weber cherche à instituer sociologiquement un « rapport aux valeurs » qui ne se confonde pas avec « un jugement de valeur ».

La science politique a été une des dernières sciences sociales à apparaître au XIX^e siècle. Cette émergence est le produit de plusieurs évolutions : le développement d'une bureaucratie moderne, au sens de Max Weber, qui exige des compétences et des rationalités nouvelles, le processus de sécularisation (la dissociation du politique et du religieux), l'universalisation du suffrage et la démocratisation, la spécialisation de l'activité politique par rapport à d'autres activités sociales (le processus de professionnalisation de la politique, le professionnel se substituant au notable) et l'émergence d'institutions spécialisées.

L'École libre des sciences politiques, ancêtre de l'Institut d'études politiques, est créée par Émile Boutmy en 1872. Cette école privée est la première

institution prétendant enseigner la science politique. Ce que l'on entend par science politique jusqu'en 1945 est un ensemble de savoirs techniques orienté vers un objectif précis : bien gérer l'État. C'est une science au service des gouvernants marquée par le droit. La science politique a longtemps vécu sous la dépendance du droit public (Georges Burdeau la considérait même comme un simple avatar du droit constitutionnel).

La donne change après 1945. Une conception moins étroitement juriste de la science politique se développe. La méthode des enquêtes d'opinion, construite aux États-Unis, est importée en France et renouvelle l'approche des comportements politiques, tout particulièrement à l'Institut d'études politiques, créé en 1945, qui développe des recherches sur les élections et l'opinion. Mais la science politique s'émancipe tardivement du droit (création d'une agrégation de science politique spécifique en 1973). Aujourd'hui la science politique se trouve institutionnellement dans une situation paradoxale. Elle est enseignée principalement dans les facultés de droit et les instituts d'études politiques mais ses références et ses méthodes sont plus proches de celles des sciences sociales que du droit. Plusieurs conceptions de la science politique coexistent par ailleurs. Certains politistes développent des réflexions normatives sur ce que devrait être la politique ou pensent toujours la discipline comme une science de gouvernement. Les politologues, en disséquant l'opinion publique mesurée par les sondages, rationalisent le travail de gouvernement et de communication des hommes politiques.

II. La science politique est une science sociale

La science politique s'inscrit dans les exigences méthodologiques et épistémologiques définies par Émile Durkheim et Max Weber. Le fait politique est un fait social et doit être étudié comme tel. Si la politique s'est autonomisée et s'est spécialisée,

elle reste encadrée dans la société. Par exemple, comprendre comment l'électeur ou le responsable politique agissent ou pensent politiquement amène à prendre en compte leurs diverses appartenances sociales et les formes de leur socialisation. Trois

caractéristiques fondent la science politique comme science sociale : la neutralité axiologique, l'ambition de systématisation, l'utilisation de méthodes rigoureuses et spécifiques.

Les objets politiques présentent une certaine familiarité qui constitue un obstacle à leur analyse rigoureuse. La science politique cherche à se prémunir des fausses évidences du sens commun, elle se méfie des « cela va de soi ». Les faits politiques ne se laissent pas saisir d'emblée, de manière spontanée. Ils nécessitent d'être construits. Gaston Bachelard écrit que « le fait scientifique est à conquérir ». Pierre Bourdieu qui s'inscrit dans son épistémologie a longtemps reproché, à juste titre, à la science politique de ne s'attacher qu'à la sphère de la politique légitime et de reprendre à son compte les objets préconstruits que lui imposait la réalité. Une des manières de les dénaturer est de les historiciser (exemple : le vote n'a pas toujours eu l'évidence qu'il a acquise aujourd'hui, comme on le verra, le vote a fait les électeurs avant que les électeurs ne fassent le vote, leçon 19).

La difficulté est que le politiste est souvent pris dans les réalités qu'ils cherchent à objectiver (il a des préférences politiques, il vote, il appartient à des catégories sociales, développe des visions normatives du monde social, se définit par des valeurs et des croyances...). Il a un rapport de proximité à la politique qui l'a justement conduit à embrasser la vocation de politiste. Le risque pour le politiste est grand d'universaliser son propre rapport cultivé, aiguisé, intellectualisé et intéressé à la politique. Il doit donc objectiver son propre rapport à l'objet étudié et au politique comme nous invite à le faire Pierre Bourdieu. Il doit éviter les pièges de l'ethnocentrisme c'est-à-dire la tendance à juger la réalité en fonction des normes sociales du groupe auquel on appartient. L'investigation scientifique du monde social prescrit d'abord « la surveillance intellectuelle de soi » (Gaston Bachelard).

La neutralité axiologique n'est jamais totale (il est difficile de ne pas projeter sur son objet et sa réflexion son propre rapport au politique) mais elle constitue un horizon régulateur. Max

Weber, chantre de la neutralité axiologique, était engagé politiquement (comme l'a montré Isabelle Kalinowski, il exposait régulièrement ses opinions politiques dans la presse et a contribué à la fondation d'un parti). La question du langage est particulièrement révélatrice des difficultés de rompre avec le sens commun (le politiste ne peut utiliser sans précaution les mots employés par les acteurs politiques, enjeux de luttes constantes) (Christian Le Bart). « Le monde social, écrit Pierre Bourdieu, est le lieu de luttes à propos de mots qui doivent leur gravité, et parfois leur violence, au fait que les mots font les choses pour une grande part et que changer les mots et plus généralement les représentations [...] c'est déjà changer les choses. La politique est pour l'essentiel une affaire de mots ». Par exemple, les catégories *indigènes* de « gauche » et de « droite » doivent être maniées avec beaucoup de prudence (leçons 37 et 38). Le terme de « gouvernance », notion qui est mobilisée en science politique, doit être utilisé avec précaution tant il est investi et lesté de présupposés normatifs et idéologiques. Cette notion décrit mais aussi prescrit.

La science politique est l'étude scientifique des phénomènes politiques. La recherche de la vérité (vérités toujours provisoires appelées à être « falsifiées ») est fondée sur un ensemble d'hypothèses vérifiées à travers des procédures empiriques, l'objectif étant de dégager des tendances et des régularités. La science politique est structurée par une double dimension théorique et empirique. C'est une science car elle possède un outillage théorique, c'est-à-dire un ensemble de notions, de concepts qui permettent de donner sens à la réalité, de la rendre intelligible. Pour comprendre la réalité, la science a recours obligatoirement à la théorie. Les sciences sociales et donc la science politique ne se contentent pas d'enregistrer les faits, elles les constituent à partir d'une problématique c'est-à-dire un ensemble d'hypothèses logiques. La démarche théorique et l'approche empirique sont inséparables en ce sens. La typologie, l'idéal-type, le modèle constituent différentes manières de donner sens au réel, de l'organiser, de le classer (typologies de

régimes, leçon 7, typologies des partis, leçon 40...). La démarche idéal-typique que propose Max Weber est une construction du sociologue à partir de traits saillants observés dans différentes réalités. L'idéal-type (exemple: la bureaucratie, leçon 5) sert à penser la réalité par différence (comparer diverses situations historiques ou présentes).

La science politique prétend au statut de science parce qu'elle mobilise des méthodes spécifiques et rigoureuses. On peut en dégager quatre grands types:

- les statistiques et les sondages: l'analyse quantitative du politique s'est beaucoup développée à partir des années 1950 aux États-Unis en lien avec le développement des sondages qui permettent notamment de dégager des régularités explicatives dans la compréhension des comportements électoraux (une corrélation statistique n'impliquant pas forcément une relation de causalité);
- l'entretien: directifs ou non directifs, les entretiens permettent, dans une approche compréhensive, de reconstituer le sens que les acteurs donnent à leurs actions, mais aussi de reconstituer leur trajectoire sociale et d'objectiver leurs systèmes de représentation;
- l'observation: la politique est une économie de pratiques constituée d'un ensemble d'interactions sociales. À travers l'observation, parfois participante, le chercheur s'immerge, tel l'ethnologue sur son « terrain », et cherche à observer les individus dans leur environnement et le cours ordinaire de leurs pratiques et des interactions dans lesquelles ils sont pris. Ce qui impose de trouver *la bonne distance*: être proche de son objet pour le comprendre au plus près sans perdre le recul critique nécessaire à l'analyse objective. Les approches qualitatives et ethnographiques se

sont beaucoup développées dans la science politique ces dernières années, parfois au détriment des approches quantitatives.

- La méthode de l'observation participante est aujourd'hui fortement valorisée en sciences politiques voire même érigée en norme scientifique dès lors qu'il s'agit de saisir l'économie des pratiques d'un univers social. Il n'est pas excessif d'évoquer un « tournant ethnographique » de la science politique contemporaine. Dans l'observation participante, le chercheur est immergé, le temps d'une période donnée, dans un univers qui lui *devient* familier mais garde la distance nécessaire à l'objectivation sociologique. « Il est sans doute plus facile d'enquêter sur des univers inconnus parce que leur étrangeté crée la distance, elle vous oblige à voir d'un œil neuf des phénomènes que vous auriez négligés si vous étiez familier de ces milieux », écrivent Stéphane Beaud et Florence Weber (Beaud (S.), Weber (F.), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003). L'observation ethnographique permet de concilier cette altérité et la proximité avec les groupes qu'elle induit sur le plan empirique;
- les archives et la connaissance du passé: la science politique est de plus en plus sensible à l'historicité des phénomènes politiques (on parle de « socio-histoire »). Le politiste se rend désormais régulièrement aux archives et s'est familiarisé avec les méthodologies historiques. L'objet de la science politique est « une construction historique saturée de sens » (Yves Déloye). Les institutions politiques, qui contraignent fortement la vie politique ou l'action des dirigeants, sont ainsi le produit d'une histoire qui les a objectivées (elles paraissent aller de soi alors qu'elles sont des construits socio-historiques dont il faut comprendre la genèse, leçon 6).

III. La science politique et la sociologie politique

La science politique française est à la fois *une et multiple* (Éric Darras et Olivier Philippe). Elle est reconnue institutionnellement, s'appuie sur des associations professionnelles, est structurée par des rendez-vous (le congrès de l'Association française de science politique...), dispose de revues (*La Revue française de science politique*, *Politix*...), est enseignée dans certains lieux (facultés de droit, instituts d'études politiques, au lycée en SES...). Mais y coexistent, de manière parfois conflictuelle et en tout cas concurrentielle, plusieurs définitions de la discipline. La sociologie s'est imposée globalement, «cannibalisant» en quelque sorte la science politique. Cependant d'autres manières de concevoir et de pratiquer la science politique perdurent voire s'opposent à cette domination de la sociologie. Quatre branches de la science politique peuvent être dégagées : la théorie politique (proche de la philosophie politique), la sociologie politique, l'administration publique et les politiques publiques (où l'approche sociologique est de plus en plus dominante), enfin les relations internationales (où la dimension sociologique est aussi de plus en plus centrale). Une des caractéristiques de la science politique est qu'elle est une «discipline carrefour» qui emprunte beaucoup à la sociologie mais aussi à l'économie, au droit, à la géographie, à l'anthropologie, à la philosophie, à l'histoire, à la psychologie, à la psychanalyse... C'est une force (l'interdisciplinarité est féconde en ce qu'elle permet de croiser les regards et les approches) mais aussi une faiblesse (la science politique est académiquement mal identifiée).

Qu'est-ce qui fonde la spécificité de la sociologie politique ? La philosophie s'intéresse aux principes politiques et à ses formes idéales. Le droit étudie le poids des règles juridiques et constitutionnelles. La sociologie a pour ambition de comprendre et d'expliquer les phénomènes politiques tels qu'ils sont (et non tels qu'ils devraient être) en les analysant comme le produit de multiples forces, de stratégies et d'actions d'acteurs et institutions qui ne sont pas forcément orientées vers le même but. Comme l'écrit Max Weber, «le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur». La sociologie politique récuse l'idée que le politique s'explique uniquement «par le politique» et prend en compte l'imbrication du «politique» avec le «social», sous toutes ses formes. Les travaux de science politique peuvent conduire à une certaine forme de *désenchantement* des croyances politiques (ils suscitent ainsi certaines formes de «résistances» au sens psychanalytique du terme). Les travaux sur la démocratie démontrent ainsi le décalage entre ce que *voudrait être* la démocratie et *ce qu'elle est vraiment* ou montrent en quoi les processus de professionnalisation de la politique conduisent à une forme de dépossession démocratique. Mais les conclusions auxquelles la science politique parvient peuvent aider les acteurs qui s'en saisissent à mieux comprendre les logiques de domination et à défaire des évidences qui sont en fait des constructions socio-historiques. «Nous estimerions que nos recherches ne méritent pas *une heure de peine* si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif», écrit Émile Durkheim. Comprendre le monde peut aider à le changer (Pierre Favre) mais le rôle de la science politique est d'abord de l'expliquer.

■ REPÈRES

- Par science politique jusqu'en 1945, on entend un ensemble de savoirs techniques orienté vers un objectif précis : bien gérer l'État. C'est alors une science au service des gouvernants marquée par le droit. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette science sociale est le produit d'une longue autonomisation historique.
- Trois caractéristiques fondent la science politique comme science sociale : la neutralité axiologique, l'ambition de systématisation, l'utilisation de méthodes rigoureuses.
- La sociologie politique a pour ambition de comprendre et d'expliquer les phénomènes politiques tels qu'ils sont (et non tels qu'ils devraient être) en les analysant comme le produit de multiples forces, de stratégies et d'acteurs.

■ BIBLIOGRAPHIE

DARRAS (E.), PHILIPPE (O.), dir., *La Science politique, une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004.

DURKHEIM (E.), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1986.

FAVRE (P.), *Naissances de la science politique*, Paris, Fayard, 1989.

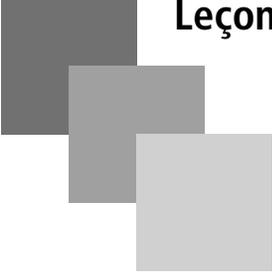
GARRIGOU (A.), LACROIX (B.), dir., *Norbert Élias, la politique et l'histoire*, Paris, La Découverte, 1997.

LACROIX (B.), « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), dir., *Traité de science politique*, tome I, Paris, PUF, 1985.

OFFERLÉ (M.), « De l'histoire en science politique. L'histoire des politistes », in FAVRE (P.), LEGAVRE (J.-B.), dir., *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998.

WEBER (M.), *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959.

WEBER (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.



Leçon 3

Pouvoir et pouvoir politique

- I. Les approches plurielles du pouvoir
- II. Le pouvoir politique et l'État
- III. Du pouvoir à la domination
- IV. Pouvoir et État: l'apport de l'anthropologie

L'État n'est qu'une modalité possible d'organisation du pouvoir même s'il est *devenu* la forme quasi universelle du pouvoir politique. La notion de pouvoir est faussement évidente. Ce concept a de multiples définitions, il est surchargé de sens et difficile à cerner.

Robert Dahl met au cœur du politique le pouvoir et le concept de domination: «Un système politique est une trame persistante de rapports humains qui implique une mesure significative de pouvoir, de domination, d'autorité.»

Max Weber définit le pouvoir comme «toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté; peu importe sur quoi repose cette chance». À la différence de la domination, le pouvoir n'implique pas forcément la légitimité ou sa recherche. Il peut s'exercer par la force pure.

Les relations de pouvoir sont observables à tous les niveaux de la société, dans l'ensemble de ses champs. Une des questions est dès lors de savoir si l'on peut identifier une spécificité du pouvoir politique. On peut aussi se demander si cette notion vague est réellement utile ou opératoire.

I. Les approches plurielles du pouvoir

Le mot pouvoir est employé dans de nombreux sens qui sont parfois proches des concepts d'influence ou d'autorité. On peut dégager trois approches principales du terme pouvoir:

- l'approche substantialiste: elle conduit à considérer le pouvoir comme une chose que l'on peut posséder (*avoir* du pouvoir) ou perdre (*perdre* le pouvoir), que l'on peut accroître ou dilapider;
- l'approche institutionnaliste amène à identifier le pouvoir à l'État et à des institutions. Les gouvernants ne possèdent, sauf dans certains régimes, le pouvoir en propre. Dans les démocraties représentatives, il est exercé en vertu d'une délégation consentie par les représentants. Les dirigeants ne sont que les détenteurs provisoires d'un pouvoir parmi d'autres. Ils détiennent ce pouvoir en vertu d'une fonction qu'ils occupent. Le pouvoir est fragmenté, il existe *des* pouvoirs. Dans les

sociétés démocratiques on dénombre trois pouvoirs principaux qui fonctionnent comme autant de contre-pouvoirs (« le pouvoir doit arrêter le pouvoir », écrit Montesquieu). La séparation des pouvoirs est un principe de répartition des différentes fonctions de l'État. Montesquieu distingue le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Dans le système de séparation des pouvoirs, chaque pouvoir jouit d'une autonomie par rapport aux autres et bénéficie de moyens de contrôle réciproque. La distribution du pouvoir est censée rendre impossible sa concentration et son usage despotique. La séparation des pouvoirs n'empêche pas forcément le développement de « déséquilibres institutionnels » (« ultraparlementarisme », « présidentialisme »...);

- l'approche institutionnaliste du pouvoir appelle des critiques. Les détenteurs officiels du pouvoir politique ne sont pas nécessairement ceux qui exercent effectivement le pouvoir. Il ne faut pas confondre la distribution de l'autorité et l'exercice du pouvoir.
- De nombreux travaux de sociologie administrative ont ainsi montré que le pouvoir des hauts fonctionnaires excédait très largement

sa définition institutionnelle. Ils sont parfois les détenteurs (officiels) du pouvoir alors qu'ils sont censés appliquer les décisions prises par les responsables politiques. Les frontières (ou les « marches » ?) entre le pouvoir politique et le pouvoir administratif sont floues et sans cesse renégociées (J.-M. Eymeri). Les théories marxistes contestent d'une tout autre manière cette approche institutionnelle. Le pouvoir est pensé comme l'objet de la lutte des classes. L'État n'est que l'expression politique des intérêts de la bourgeoisie;

- l'approche relationnelle (ou interactionniste) n'appréhende pas le pouvoir comme une chose, mais comme une relation, un pouvoir *sur quelqu'un*, un ensemble de pratiques. Le pouvoir suppose obligatoirement une relation sociale. Le politologue américain Robert Dahl définit classiquement le pouvoir comme « la capacité d'une personne A d'obtenir qu'une personne B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A ». En ce sens, les parents exercent un pouvoir sur leurs enfants, un instituteur exerce un pouvoir sur ses élèves, et un élu sur ses administrés.

Le mythe de la décision

De nombreux travaux de politiques publiques évoquent « le mythe de la décision » (Lucien Sfez). On attribue souvent une décision à un homme politique alors que la décision relève d'un processus complexe où le responsable politique est un acteur parmi d'autres (il endosse une décision, l'incarne mais ne la « prend » pas forcément, il est souvent « pris » dans cette décision). « La grande décision » politique est forcément diluée dans la somme de microdécisions. L'autonomie du décideur est limitée par le poids des institutions, la décision est élaborée sous contraintes (poids des routines, des schèmes cognitifs), le « décideur » se contente souvent d'opter pour une solution « satisfaisante » préparée en amont par ses collaborateurs, les services administratifs ou imposée par des groupes d'intérêt. Les décideurs font ce qu'ils « peuvent faire », la rationalité de l'État est limitée (voir les travaux d'Allison), les agents de l'État ne sont souvent que des « entrepreneurs d'ajustement » (Pierre Lascoumes). La décision, moment difficile à identifier, n'est souvent ni tranchée ni tranchante (la décision est rarement le point de départ d'une action publique). Cette analyse désenchantée la vision « décisionniste » d'un politique demiurge qui agit et tranche.

Le modèle de « la poubelle » utilisé par les spécialistes de politiques publiques peut être utile pour comprendre le rapport entre « solutions » et « problèmes ». Une décision peut s'analyser comme le produit complexe de l'interaction de quatre « courants relativement indépendants » à l'intérieur d'une organisation : les problèmes, les acteurs, les solutions et les occasions de choix (Cohen, March, Olsen, 1972).

De multiples définitions et conceptions relationnelles du pouvoir sont disponibles et mobilisées. Michel Crozier, père de la sociologie des

organisations françaises et de « l'analyse stratégique », insiste sur le fait que « le pouvoir est une relation et non un attribut des acteurs ». Le

pouvoir est donc une relation «réciproque mais déséquilibrée». Le pouvoir est diffus et tient à la maîtrise de «zones d'incertitude» («une situation organisationnelle donnée ne contraint jamais totalement l'acteur»). Michel Crozier et Ehrard Friedberg identifient quatre sources principales de pouvoir dans les organisations, correspondant à des «zones d'incertitudes» permanentes : celles reposant sur la spécialisation fonctionnelle et sur une compétence, celle fondée sur la maîtrise des relations avec l'environnement, celle fondée sur la maîtrise de l'information et de la communication et enfin celle reposant sur l'utilisation des règles organisationnelles.

Michel Foucault développe une autre conception relationnelle du pouvoir : «Le pouvoir n'est pas quelque chose qui s'acquiert, s'arrache ou se

partage, quelque chose qu'on garde ou qu'on laisse échapper ; le pouvoir s'exerce à partir de points innombrables, et dans le jeu de relations inégalitaires et mobiles.» (voir encadré).

Pierre Bourdieu appréhende quant à lui les relations de pouvoir au sein des différents champs sociaux qu'il définit comme des espaces spécifiques où s'organisent des rapports de domination. Chaque champ est un champ de forces (marqué par une distribution inégale des ressources et donc un rapport de force entre dominants et dominés) et un champ de luttes (les agents sociaux s'y affrontent pour maintenir ou transformer ce rapport de force). Les relations de pouvoir s'organisent donc dans un champ donné qui définit un certain nombre de règles et de croyances.

Michel Foucault et le pouvoir

Le philosophe a considérablement enrichi et élargi l'étude du « pouvoir ». Michel Foucault cherche initialement à identifier les conditions historiques sur la base desquelles la maladie et la folie se sont constituées en objet de science, ont fait émerger la psychiatrie et la médecine clinique, la figure d'un « sujet » susceptible d'être saisi par un savoir positif, et les lieux (structures hospitalières, asile) où ce savoir devient pouvoir sur les corps. Foucault ne produit pas simplement une histoire des idées ou des sciences, mais met en place une « archéologie » capable d'analyser les infrastructures mentales – le « champ épistémologique » ou l'« épistémé » – dans lesquelles évoluent les connaissances. Par « épistémé » il entend l'ensemble des grilles conceptuelles qui sont à la base des savoirs d'une époque. Il analyse l'emprise du pouvoir sur les corps et les esprits à travers des espaces de contrôle qu'il nomme « micro-pouvoirs ». Avec la modernité émerge un nouveau pouvoir (le « bio-pouvoir ») qui s'exerce sur la sexualité, les corps, la reproduction. Le pouvoir ne s'exerce pas seulement par la contrainte et la sanction mais par la science et de nouveaux savoirs (développement de la psychologie, de la criminologie, du droit en général). En forgeant la notion de « biopolitique » (la politique du vivant), le philosophe montre que l'État non seulement règle la liberté physique, mais aussi que, de l'âge classique au libéralisme, il gère la santé, la sexualité, la fécondité... La volonté de savoir, qui ouvre Histoire de la sexualité, explore le plaisir et vient complexifier encore le rapport savoir-pouvoir. Par quelles voies et pour quelles raisons s'est organisé ce champ de connaissance que nous appelons « sexualité » ? Pour aller aux sources de ce savoir, Foucault cherche dans les institutions religieuses, les formes de pédagogie, les pratiques médicales, les structures familiales, le confessionnal et la chambre à coucher, révélant les effets de coercition qu'il a eus sur les individus, et les a poussés à découvrir en eux-mêmes la « force secrète et dangereuse » d'une sexualité.

II. Le pouvoir politique et l'État

Le pouvoir est partout présent dans la société. Dans la famille s'exerce le pouvoir des parents sur les enfants, dans l'administration s'exerce le pouvoir du chef sur ses subordonnés, dans l'entreprise s'exerce le pouvoir du chef sur ses salariés... Tout pouvoir n'est pas de nature politique.

Quelle est la singularité du pouvoir politique ? Le pouvoir politique est d'un genre particulier : il s'exerce sur l'ensemble de la société et non dans un secteur particulier. Une de ses particularités est qu'il peut fixer l'extension et les limites de tous les

autres pouvoirs (il a le pouvoir de la définition des pouvoirs qu'il utilise notamment à travers l'arme du droit).

On peut considérer que le pouvoir est politique lorsqu'il produit des injonctions qui concernent l'ensemble d'une communauté politique, définie par une population, un territoire, des activités de production, des pratiques de communication et des règles sociales. Tout pouvoir politique ne prend pas la forme d'un État. Le terme « État » est propre à un pouvoir politique institutionnalisé qui revendique avec succès « le monopole de la violence physique légitime » (Max Weber). Le sociologue allemand insiste sur le fait que ce processus de monopolisation n'empêche pas les violences sociales les plus variées (mais celles-ci sont illégitimes).

Dans les sociétés modernes, le pouvoir politique tend à s'institutionnaliser dans des structures étatiques. L'historien Charles Tilly définit l'État comme « l'organisation qui contrôle la population occupant un territoire défini dans la mesure où elle

est différenciée des autres organisations opérant sur le même territoire, où elle est autonome, où elle est centralisée et où ses subdivisions sont coordonnées les unes aux autres ». Au début du ^{xx} siècle, des juristes allemands et français formulent la théorie des trois éléments (un territoire, un peuple, un gouvernement).

Ce qui définit l'État c'est un pouvoir juridiquement organisé qui monopolise la contrainte légitime sur un territoire où réside une population. Ce monopole ne s'est construit que lentement (leçon 5).

Le pouvoir de l'État repose fondamentalement sur sa détention absolue du droit de faire la guerre (dimension externe) et de contraindre les individus (dimension interne). Mais le pouvoir de l'État porte aussi sur la définition de la vie collective et des valeurs qui unifient la communauté politique. L'État a de plus un pouvoir d'arbitrage. Il cherche à concilier des intérêts divergents et à pacifier les tensions sociales.

III. Du pouvoir à la domination

Max Weber considère que le concept de pouvoir est « sociologiquement amorphe » et ne permet pas de rendre compte de la pérennité du pouvoir, ce qui l'amène à le délaissier et à forger un concept plus rigoureux selon lui. Dans son ouvrage majeur *Économie et société*, publié en 1921, il propose le concept de domination qui lui semble plus heuristique. Le pouvoir désigne « la chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance ». Le pouvoir ne peut durablement reposer que sur la contrainte. Le concept de domination permet d'introduire la notion de consentement : les dominés doivent accepter que les dominants exercent sur eux une

domination. Elle doit être fondée sur une croyance. « Nous entendons par domination la chance pour des ordres spécifiques de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus, il ne s'agit cependant pas de n'importe quelle chance d'exercer puissance et influence sur un groupe d'individus, tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir par conséquent un intérêt extérieur ou intérieur à obéir. » Toute domination est artificielle et fondée sur des croyances. Les dominants doivent constamment revendiquer la légitimité de leur domination. « Toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur légitimité. » Ce consentement repose sur le fait que l'ordre reçu est considéré comme légitime.

Les classes dominantes et l'impôt

La domination peut être fondée sur une capacité à domestiquer les règles ou les contourner. Pour Luc Boltanski, le rapport « relativiste » que les classes dominantes entretiennent avec la règle constitue le critère principal d'appartenance à ce groupe (De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation, Paris, Seuil, 2009). Le travail d'Alexis Spire l'illustre parfaitement. Il montre que l'administration fiscale adopte à l'égard des contribuables un traitement social différencié dans l'application des règles fiscales qui contribue au développement des inégalités sociales. L'auteur conclut à une véritable « domestication de l'impôt par les classes dominantes ». Les classes dominantes confrontées à cette administration apparaissent en position de force. Leurs ressources culturelles leur permettent de faire face au langage de l'administration fiscale. Leur capital social et économique leur permet de confier leurs intérêts aux bons soins de professionnels de la fiscalité qui connaissent les failles du système fiscal, les possibilités de négociation et de dérogation que ménage la règle fiscale. « Domestiquer l'impôt signifie se l'approprier, c'est-à-dire comprendre que la règle doit toujours être interprétée pour être appliquée à un cas particulier, l'enjeu étant d'orienter cette marge d'interprétation pour qu'elle coïncide au mieux avec ses propres intérêts ». Certains contribuables peuvent ainsi mettre en place de véritables stratégies visant à échapper à l'impôt et/ou à la sanction, d'autant que l'éventail des possibilités d'échapper à l'impôt s'est élargi ces dernières années. Spire (A.), Faibles et puissants face à l'impôt, Raisons d'agir, 2012.

La sociologie de Max Weber permet ainsi de singulariser fondamentalement la domination politique par rapport à d'autres formes de domination sociale. La domination politique a vocation à assujettir, à la différence d'autres formes de domination présentes dans la société, l'ensemble de ses ressortissants. Le sociologue lie l'émergence d'une domination spécifiquement politique à une succession de différenciations sociales complexes et multiséculaires. L'État s'établit en se dissociant peu à peu des communautés immédiates (familles

ou villages) et en exerçant des fonctions tendanciellement permanentes. À l'intérieur de l'État sont à l'œuvre historiquement une rationalisation et une spécialisation des tâches (processus de bureaucratization). À l'intérieur de la sphère politique, un nouveau principe de différenciation s'impose au XIX^e siècle entre « les amateurs » et « les professionnels de la politique » (le personnel politique est de plus en plus spécialisé). L'homme politique moderne vit *de* et *pour* la politique (leçon 16).

IV. Pouvoir et État: l'apport de l'anthropologie

Des sociétés réellement dépourvues de pouvoir politique à caractère coercitif sont-elles historiquement concevables ? Cette question a suscité de nombreux débats et controverses en anthropologie politique. Il n'y a pas de société sans pouvoir mais il existe des sociétés sans État. Pour Fortes et Evans-Pritchard, l'absence d'autorité centralisée, de machine administrative ou judiciaire spécialisée autorise à parler de société sans État dans nombre de systèmes politiques africains précoloniaux.

Pierre Clastres analyse dans *La Société contre l'État* comment une société amérindienne refuse l'apparition en son sein d'un pouvoir autonome. Un chef « paradoxal », en ce qu'il a beaucoup de devoirs et peu de prérogatives, est installé pour conjurer l'émergence du pouvoir. Les chefs des tribus amérindiennes exercent bien un pouvoir

politique, mais ce pouvoir n'est pas coercitif et il n'est pas institutionnalisé. Pierre Clastres soutient l'idée que les sociétés amérindiennes sont d'autant plus « politiques » qu'elles sont implicitement structurées autour d'un projet collectif d'évitement d'une autorité coercitive séparée du groupe. Ces sociétés ne fonctionnent pas sans régulations internes puissantes ni même sans coercition mais l'usage légitime de la violence appartient à tout adulte de sexe masculin (d'où par exemple, chez les Gayakis, des cycles souvent interminables de vengeances privées).

Pour lui, le pouvoir politique, contrairement à l'État, est universel, ce qui l'amène à distinguer les sociétés à pouvoir politique coercitif et non coercitif. Clastres conteste l'évolutionnisme qui conçoit l'État organisé comme la finalité de toute société.

Il expulse l'État de la place centrale qu'il occupait alors en anthropologie politique pour recentrer la problématique de son apparition autour de la notion de pouvoir coercitif. Pierre Clastres renverse la perspective de réflexion classique : les sociétés dites « primitives » ne sont pas des sociétés qui n'auraient pas encore découvert le pouvoir et l'État, mais bien au contraire des sociétés construites pour éviter que l'État n'émerge. Les sociétés « primitives » refusent la différenciation économique et politique en interdisant le surplus matériel et les inégalités sociales. « L'histoire des peuples sans histoire, c'est [...] l'histoire de leur lutte contre l'État. »

Si lui-même et Jean-William Lapierre divergent sur l'identification exacte des sociétés relevant du second groupe (société à pouvoir non coercitif), ils n'en sont pas moins d'accord pour admettre leur réalité historique dans un certain nombre de cas. Pierre Clastres énumère les conditions d'existence de sociétés sans pouvoir politique coercitif : faiblesse numérique et strict contrôle démographique, société d'abondance subjective décourageant les processus d'accumulation de biens ou de moyens de production, société isolée et fermée sur elle-même, dans laquelle l'innovation sociale perturbatrice est interdite ou improbable.

■ REPÈRES

- Les détenteurs officiels du pouvoir politique ne sont pas nécessairement ceux qui exercent effectivement le pouvoir.
- Le pouvoir ne doit pas être appréhendé comme une chose, mais comme une relation, un pouvoir sur quelqu'un. Il suppose obligatoirement une relation sociale.
- Dans les sociétés modernes, le pouvoir politique tend à s'institutionnaliser dans des structures étatiques. L'État est un pouvoir juridiquement organisé qui monopolise la contrainte légitime sur un territoire où réside une population.
- Le concept de domination permet d'introduire la notion de consentement : les dominés doivent accepter que les dominants exercent sur eux une domination.

■ BIBLIOGRAPHIE

ABÉLÈS (M.), JEUDY (H.-P.), dir., *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997.

BALANDIER (G.), « Le Politique des anthropologues », *Traité de science politique*, tome I, Paris, PUF, 1985.

BRAUD (P.), « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), dir., *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.

HAZEL (F.), « Pouvoir », in BOUDON (R.), dir., *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992.

CHAMPAGNE (P.), CHRISTIN (O.), *Pierre Bourdieu : mouvements d'une pensée*, Paris, Bordas, 2004.

CLASTRES (P.), *La Société contre l'État*, Paris, Minuit, 1974.

CROZIER (M.), FRIEDBERG (E.), *L'Acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

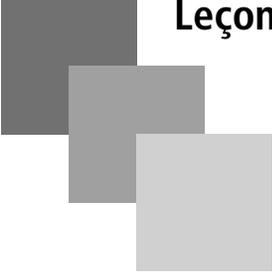
FOUCAULT (M.), *Dits et écrits*, Paris, tome III, Gallimard, 1994.

LAPIERRE (J.-W.), *Le Pouvoir politique*, Paris, PUF, coll. « Sup », 1969.

LAPIERRE (J.-W.), *Vivre sans État ? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale*, Paris, Seuil, 1977.

WEBER (M.), *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959.

WEBER (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.



Leçon 4

Légitimités et légitimation

I. Max Weber et les trois types idéaux de domination légitime

II. Le travail de légitimation

III. La question de l'obéissance

Le terme «légitimité» désigne le caractère de toute domination qui se donne pour justifiée, normale, conforme aux valeurs dominantes dans une société. Il ne faut pas confondre légitimité et légalité. La légalité (ce qui est conforme à la loi) renvoie aux modalités légales d'exercice et de dévolution du pouvoir. L'exemple de la prise du pouvoir par les nazis montre que la légitimité d'un pouvoir ne saurait se réduire à sa légalité. Un pouvoir légitime suppose l'existence d'un consentement de la part de ceux qui y sont soumis. Le concept de légitimité n'a de sens que dans les régimes où les dirigeants gouvernent au nom des valeurs qui sont celles de la société.

Ce consentement, posé comme critère de légitimité, est néanmoins hypothétique et *de fait* souvent impossible à établir (il est une énigme posée par la recherche et qu'il faut élucider). Le consentement libre de la population peut souvent être factice ou postulé plus que démontré. La légitimité n'est pas un donné ou une substance mais un processus, le résultat de l'action des gouvernants mais aussi d'un état des rapports entre société et pouvoirs. Raisonner en termes de légitimation est donc plus fécond. La légitimation d'un pouvoir politique renvoie à l'ensemble des processus qui rendent «l'exercice d'un pouvoir coercitif spécialisé tolérable sinon désirable, c'est-à-dire qui le fasse concevoir comme une nécessité sociale sinon un bienfait» (Jacques Lagroye).

I. Max Weber et les trois types idéaux de domination légitime

Weber s'interroge sur les fondements du pouvoir politique. La légitimité est, selon lui, la condition même de la stabilité de l'ordre social et politique : un ordre qui ne serait fondé que sur la crainte, l'utilité ou l'habitude serait trop fragile, il doit se fonder sur le consentement.

Un pouvoir est d'autant moins fragile qu'il est légitime. Le sociologue allemand met en évidence différentes sources de légitimité justifiant la domination de l'État sur les gouvernés qui a, seul, le

privège légal de la force et de la répression physique («le monopole de la violence légitime»). Le pouvoir désigne, on l'a vu, la capacité d'imposer sa volonté, de faire respecter les règles en ayant éventuellement le recours à des moyens coercitifs (sanctions, menaces...). Ces types idéaux doivent aider à penser la réalité, à travailler à partir des formes concrètes de domination légitime. Il faut donc les penser comme des outils.

La « domination traditionnelle » tient dans « la croyance quotidienne en la sainteté des traditions valables de tout temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens ». Elle fonde sa légitimité sur le caractère sacré de la tradition, la coutume, les règles issues du passé qui ne sont pas contestées parce qu'elles sont naturalisées et transmises de génération en génération. Elles sont jugées intangibles car immémoriales. C'est par exemple l'obéissance au groupe des anciens, au roi, au prince du sang. Si la coutume est contraignante, l'interprétation de la tradition laisse au souverain des marges de manœuvre. Le pouvoir n'est pas organisé rationnellement, il n'est pas confié selon des critères de compétence, il se caractérise par le primat de relations de type personnel. Ce type de domination est central dans les monarchies héréditaires qui tirent souvent leur légitimité de leur inscription dans des traditions multiséculaires.

Dans la « domination charismatique », le consentement repose sur les qualités prêtées au chef doté d'une *aura* jugée exceptionnelle et de vertus héroïques. Étymologiquement, le charisme renvoie à la grâce. La relation charismatique est fondée sur des affects comme la ferveur, l'admiration, l'amour de la grandeur... La domination charismatique peut survenir dans des situations de crise, de déstabilisation de l'ordre politique ou de révolution qui suspendent le cours normal des institutions et des routines politiques. Le charisme est ainsi souvent le produit de certaines situations politiques, « critiques » ou de conjonctures « fluides » (Michel Dobry). Les régimes nés d'une situation critique ne parviennent à perdurer que parce que le charisme se « routinise ».

L'explication par le « charisme » n'est pas sans poser de redoutables problèmes analytiques. Elle désigne plus le phénomène qu'elle ne l'explique. C'est « l'attestation charismatique » qu'il faut étudier (Brigitte Gaïti). « Il n'y a pas d'hommes politiques exceptionnels, il n'y a que des exceptionnelles projections », écrit à juste titre Philippe Braud, invitant par là à s'attacher aux ressorts, affectifs en partie, de l'identification au chef ou au leader (quels

mécanismes consacrent l'assomption d'un sujet politique central ? Quels affects dynamisent cette focalisation personnelle ?). Le propre d'un pouvoir charismatique, selon Max Weber, est de reposer certes sur les qualités d'un individu mais surtout sur la croyance du peuple en ce charisme et sur l'instauration de relations directes et émotionnelles entre le chef et le peuple. L'imputation de qualités charismatiques à un individu peut tenir au fait qu'il peut apparaître lié aux aspects les plus centraux de l'univers dans lequel évoluent les agents sociaux. En mettant à distance « l'illusion héroïque », il faut par conséquent tenter d'expliquer quels mécanismes assurent cette croyance dans le charisme en partant de la croyance intéressée de tous ceux qui ont besoin de l'entretenir pour assumer leur rôle de porte-parole. Il convient ainsi de mettre au jour les configurations sociales qui rendent plausibles et disponibles des positions charismatiques (Brigitte Gaïti). Comment les individus sensibles au charisme sont « encharismés » pour reprendre une belle et suggestive expression de Julie Pagis qui a étudié l'emprise d'un chef dans un milieu maoïste des années 70 ?

Le propre de la domination charismatique est de donner naissance à un pouvoir plus étendu et à une domination plus profonde (les dominés peuvent accorder une totale confiance au chef). Néanmoins cette domination est fragile notamment parce que le leader n'est pas éternel. Si le leader disparaît, comment faire perdurer la domination charismatique ? On peut distinguer deux cas de figure : le premier c'est un phénomène de transmission du charisme (exemple : le passage de Lénine à Staline) ou une transmission héréditaire du charisme, le deuxième c'est la routinisation du charisme qui peut conduire à l'évolution vers une domination traditionnelle.

La troisième domination est dite « légale-rationnelle ». Elle caractérise la modernité politique et s'appuie sur le pouvoir d'un droit abstrait et impersonnel, pensé comme devant guider l'ordre social et s'imposer à tous (les dominés n'obéissent pas alors à un homme, l'obéissance est dépersonnalisée). Fondé sur la croyance dans la légalité des

normes juridiques, le pouvoir est lié à la fonction et non à la personne. La puissance administrative typique de ce type de domination est la bureaucratie dans laquelle des règlements déterminent précisément les actions, les modes de désignation des responsables, les modalités d'exercice du pouvoir. La rationalité est une autre notion importante dans l'œuvre de Max Weber.

Dans la société traditionnelle, Weber distingue trois formes principales d'action individuelle qui renvoient chacune à une logique particulière : l'action traditionnelle qui consiste pour un individu à respecter les usages sans interroger la finalité de l'action (actions issues de l'habitude, de la coutume), l'action affective qui est réactive et guidée par des émotions, l'action rationnelle par rapport aux valeurs (rationalité axiologique, exemple : se battre pour l'honneur). La modernité est caractérisée par l'affirmation d'un quatrième type de rationalité (la rationalité par rapport aux fins) qui se substitue partiellement aux trois premières. Elle caractérise l'action d'un individu qui choisit un objectif et les moyens les plus efficaces pour l'atteindre. Centrale en économie, cette rationalité tend à s'étendre à tous les domaines sociaux et à réduire les valeurs dans les conduites humaines.

Max Weber montre que les sociétés modernes sont soumises à un puissant processus de rationalisation : la rationalité orientée vers les buts s'étend peu à peu à tous les domaines de la vie intellectuelle et sociale, au détriment par exemple des activités

guidées par la tradition. La rationalisation produit une perte de sens (l'homme prétend dominer la nature par la science, la maîtrise remplace le mystère, la raison instrumentale dissout les croyances). «Le désenchantement du monde» qui en résulte «bannit les valeurs suprêmes les plus sublimes de la vie publique». Cet affaiblissement des valeurs rend particulièrement nécessaire la légitimation de la domination.

Ce processus de rationalisation, qui se traduit par le développement d'organisations efficaces, affecte tout particulièrement l'État mais aussi les entreprises, les partis politiques... La bureaucratie désigne pour Weber un type d'administration soumise au droit, organisée de manière hiérarchique dans laquelle les fonctionnaires sont recrutés par concours, suivent une carrière correspondant à leurs qualifications professionnelles et sont placés sous le contrôle de leurs supérieurs hiérarchiques. Elle est la forme principale de l'autorité légale-rationnelle. Les deux premiers types de domination tendent selon Weber à reculer dans les systèmes politiques modernes au bénéfice de la troisième.

Les régimes démocratiques modernes sont fondés sur la domination légale-rationnelle, sur la croyance en la rationalité et la légalité des décisions prises par les autorités centrales. La domination y est fondée par des règles écrites dont la plus haute est la Constitution. Elle repose sur un ordre légal. Dans ces régimes, on obéit moins à des personnes qu'à des règles et à des fonctions.

II. Le travail de légitimation

Les fondements de l'autorité légitime ne prennent sens que par rapport aux caractéristiques de la société considérée et varient dans le temps. Il est plus fécond de s'intéresser aux processus à travers lesquels une autorité se fait admettre et reconnaître. Raisonner en termes de légitimité c'est souvent surestimer la cohérence et la stabilité de ces fondements. La légitimité importe sans doute moins que la légitimation que Jacques Lagroye désigne par «l'ensemble des actions par lesquelles les dirigeants

tendent à établir leur légitimité, à la revendiquer, en fonction des représentations qu'ils ont du régime désirable et désiré par les gouvernés». Le pouvoir légitimé est le pouvoir coercitif spécialisé rendu tolérable sinon désirable, celui qui apparaît comme une nécessité sociale, voire comme «un bienfait» (Jacques Lagroye).

La légitimité n'est jamais donnée une fois pour toutes, elle fait l'objet d'un constant travail d'accreditation et de ressourcement. Les moments de

crise politique peuvent être l'occasion d'imposer de nouvelles conceptions de la légitimité, de redéfinir valeurs et croyances fondamentales. Les modes de justification du pouvoir sont multiples : la mobilisation et l'invocation des valeurs centrales de la société, la célébration de la procédure électorale, les formes de mise en scène du pouvoir et de ritualisation ou la recherche de l'efficacité du pouvoir. Ces modes de justification sont fonction de l'état de la société considérée : « On ne saurait trop insister sur le fait que les agents de légitimation et les dirigeants peuvent rarement imposer une représentation de la vie sociale et du pouvoir qui s'écarte des conceptions reçues, imposées par l'histoire, transmises par la culture commune et largement diffusées dans tout le corps social » (Jacques Lagroye). La religion a ainsi longtemps constitué la forme « naturelle » de légitimation du pouvoir. Elle a légitimé les institutions politiques en leur conférant un statut ontologique, une validation suprême, en les situant dans un cadre de référence sacré et transcendant.

Dans les sociétés contemporaines, la science, la connaissance, l'expertise constituent de puissants ressorts de légitimation. Dans les années 1950 et 1960, la compétence économique des dirigeants s'est imposée comme une nouvelle norme d'excellence du personnel politique et de légitimation du pouvoir, en lien avec les transformations de la société : montée des classes diplômées et croissance économique (Delphine Dulong).

Le recours à la communication politique, plus ou moins rationalisé (marketing politique), s'impose comme un autre levier de légitimation contemporain. Celle-ci est censée assurer la confirmation quotidienne de la légitimité du pouvoir. L'élection ne suffit plus à fonder la légitimité (leçon 12). L'acceptabilité sociale des décisions politiques est sans doute plus difficile à construire dans des sociétés présentées comme « complexes », fragmentées, plus « réflexives » et moins structurées par les appartenances de classes sociales. Une décision « impopulaire » sera présentée souvent comme ayant fait l'objet d'une « communication » déficiente (il faut mieux « expliquer »). Les dirigeants

cherchent l'adhésion quotidienne des citoyens (le « faire savoir » compte autant que le « faire »). Une certaine perception de la vie sociale s'impose « comme une immense scène de représentation où s'opère un travail généralisé de production de sens et d'images » (Érik Neveu). Mais la communication est marquée du sceau de l'impureté et de la manipulation. Elle fait l'objet d'une critique constante (les journalistes démontent « les coups » de communication, leçon 45). Habermas écrit ainsi : « les moyens par lesquels s'acquiert la légitimation se détruisent d'eux-mêmes dès lors que le mode de cette acquisition est percé à jour ». La crédibilité d'une stratégie de communication et son succès supposent une certaine discrétion et une forme d'opacité. Le dévoilement de ses logiques internes risque de nuire à son efficacité. Or, l'idéologie contemporaine de la transparence rend difficile cette dissimulation. La contribution de la communication politique à la légitimation, par-delà sa professionnalisation et sa systématisation, est donc problématique.

La ritualisation du pouvoir, par-delà ses incessantes transformations, constitue une des constantes de la légitimation du pouvoir. Ces mises en forme symbolique (le pouvoir tient dans des formes) participent de la mise en scène du pouvoir, bien étudiée par l'anthropologie politique (Georges Balandier). Les rituels politiques désignent des pratiques à forte charge symbolique, réglées par la tradition qui se présentent le plus souvent sous la forme de cérémonies qui cherchent, par la diffusion d'images et de représentations du pouvoir, à réactiver et à entretenir les fondements de la société politique (voyages présidentiels, vote républicain, inaugurations locales, commémorations, funérailles...). Nicolas Mariot s'est attaché ainsi à l'étude des voyages présidentiels en province depuis la fin du XIX^e siècle. L'efficacité de ce type de dispositifs rituels repose sur le postulat que « si les gens applaudissent c'est qu'ils adhèrent » (ce qu'il remet en cause). L'étude des processus de légitimation fait souvent l'économie de l'analyse de la réception des dispositifs déployés.

Les régimes démocratiques contemporains ne sont pas affranchis des ressources et contraintes traditionnelles du protocole et des rituels (la tradition peut être invoquée dans les régimes à dominante légale-rationnelle). Les gouvernants ne peuvent faire l'économie de ces formes de mise en scène du pouvoir. De manière plus générale, ils sont « dominés par leur domination » dans la mesure où ils doivent se conformer aux principes qui fondent leur autorité et « payer de leur personne ». Les diverses formes de clientélisme, de paternalisme ou d'évergétisme (Paul Veyne) témoignent des obligations des puissants. Elles n'ont pas disparu aujourd'hui.

Prenons l'exemple du maire en France qui doit sacrifier à tout un ensemble d'activités de représentation (permanences, réunions, vœux, manifestations

locales, inaugurations, cérémonies, commémorations...) auxquelles il ne saurait se soustraire tant elles mettent en jeu sa légitimité (ou du moins le croit-il). Dans son travail de représentation, le maire doit endosser les signes les plus extérieurs à la fonction, « devenir ce qu'il est », se conformer à son identité statutaire. Dans ses interactions, il se donne à voir dans les stéréotypes de la fonction. Ces représentations officielles constituent des séquences cérémonielles qui scandent la vie locale. Elles possèdent les attributs du rite social : importance de la mise en scène, gestes et paroles à caractère répétitif, gestes dotés aux yeux des participants, qui y affirment une existence commune, d'une forte charge symbolique. Le maire produit dans ces situations un discours conforme à sa position statutaire, stéréotypé, agrégatif, désincarné.

III. La question de l'obéissance

Max Weber aborde peu la question de l'obéissance et du consentement à l'autorité. Les dominés ne doivent pas seulement accepter les fondements de la légitimité mais l'existence même d'une relation de pouvoir. Les dominés sont-ils actifs ou passifs ? Dans quelle mesure la servitude est-elle « volontaire » (La Boétie) ? Quel est le degré d'acceptation de la domination ? Comment dans une situation critique comme une guerre, peut-on être amené à désobéir et à refuser les ordres malgré la force du conformisme et la solidité de l'institution militaire (voir les travaux d'André Loez et Nicolas Mariot sur les mutineries de 1917) ?

Dans *Le Discours de la servitude volontaire*, La Boétie remet en cause au XVI^e siècle la légitimité des gouvernants et introduit une nouvelle perspective, particulièrement novatrice, sur l'exercice du pouvoir. Quelle que soit la manière dont le maître s'est hissé au pouvoir (violence, succession...), ce n'est jamais son « bon gouvernement » qui explique sa domination et le fait que celle-ci perdure. Plus que la peur de la sanction, c'est d'abord l'habitude qu'a le peuple de la servitude qui explique que la

domination du maître se pérennise. Le « secret de toute domination » est de faire participer les dominés à leur domination. L'obéissance n'est pas l'apanage des dominés. Frédérique Matonti s'intéresse à des acteurs plutôt dominants, les intellectuels et leurs rapports à l'institution communiste (le PCF) dans les années 1960 et 1970. Elle prend les revues communistes en « observatoire privilégié de l'obéissance politique » mais aussi comme supports des stratégies de « contrebandes » des intellectuels.

L'acceptation de l'ordre politique peut être obtenue par le recours à la violence (ce qui est le cas dans de nombreux régimes politiques), mais le consentement à l'ordre politique est alors indexé à un sentiment de crainte qui rend la légitimité du système politique fragile. Les dominants cherchent le plus souvent à rendre les dominés complices et acteurs de leur propre domination. Le pouvoir politique cherche à faire l'économie du recours à la coercition en façonnant les comportements individuels et les représentations collectives. Comment ce consentement est-il produit ? Notamment par la socialisation politique, c'est-à-dire le processus

d'intériorisation des croyances fondatrices de l'ordre politique (la division des rôles politiques, l'acceptation de la décision prise par la majorité dans les régimes démocratiques...) (leçon 20). L'école, instance socialisatrice, apprend ainsi à respecter l'autorité et prépare les futurs citoyens à accepter les règles du jeu électoral par l'éducation civique.

Une manière de travailler sur l'obéissance en démocratie est par exemple d'adopter le prisme du « consentement à l'impôt ». Nicolas Delalande

montre que si l'impôt sur le revenu est relativement faible dans les ressources fiscales de l'État, par rapport aux impôts indirects notamment, c'est parce que cette faiblesse a protégé l'État contre le mouvement de désaffection vis-à-vis de l'impôt, les impôts indirects comme la TVA, quoique plus injustes, étant plus indolores.

Pourquoi les Français ont-ils obéi pendant le confinement lié au COVID ?

C'est la question que se sont posés Théo Boulakia, Nicolas Mariot dans leur livre : *L'attestation. Une expérience d'obéissance de masse, printemps 2020* (Paris, Anamosa, 2023). L'attestation est associée à ce que les auteurs nomment « une expérience d'obéissance de masse ». Le fait observé est exceptionnel, sans réel équivalent dans la période contemporaine. Ils montrent les inégalités des individus devant les lois et règlements, et les applications de ceux-ci : si le confinement a « démocratisé » l'expérience du contrôle et si « l'assiette des contrôlables s'est élargie », les inégalités devant l'attitude des forces de l'ordre persistent. Les réalités de l'enfermement et des pratiques de contrôle ont été particulièrement défavorables aux femmes. Qu'est-ce qui explique le respect des règles de confinement et l'obéissance collective à ces règles ? Les auteurs proposent une sociologie du consentement, de l'obéissance et de la soumission à diverses formes d'autorité. Pour penser cette obéissance, la soumission aux règles et l'acceptation des normes sanitaires et policières, les auteurs mobilisent des auteurs variés. Notamment les travaux classiques de Michel Foucault sur la discipline convoqués pour éclairer l'attestation, qui constitue un « acte de pouvoir et de droit du côté du gouvernement » et un « acte de vérité du côté des citoyens ». Comment expliquer que la population ait largement obéi à ces règles très contraignantes ? 80 % de la population a accepté de rester enfermée à domicile. La peur du virus et la peur du gendarme ont joué. Est mise en avant aussi une dimension plus horizontale de l'obéissance, celle qui a trait à la comparaison avec autrui. Le fait est que beaucoup de gens se sont préoccupés de donner l'exemple ou/et de s'assurer que leurs voisins ne disposaient pas d'un privilège, si minime soit-il. Enfin, les auteurs insistent sur l'expulsion de toute présence humaine de l'espace public : bars et parcs sont fermés, plages et forêts sont interdites, l'éclairage nocturne est souvent supprimé. Tout cela a créé un « inéquitablement du dehors ».

Les dominés peuvent tirer parti des contraintes qui pèsent sur les dominants. Le « mystère de la domination » a pu être recherché dans l'inconscient même des individus ou leur psychologie (la soumission à l'autorité serait naturelle, l'obéissance serait fondée sur la recherche de la conformité...), mais les profits concrets que ceux-ci peuvent parfois en tirer n'y sont pas tout à fait étrangers. L'acceptation de la domination n'exclut pas le regard lucide sur ce qu'elle est. Le cynisme peut constituer une forme répandue de résistance au pouvoir. Reste qu'historiquement, la résistance passive ou la fuite individuelle ont souvent été les seuls aménagements

que les dominés ont pu se construire pour rendre supportable leur position. La révolte ou l'organisation ont longtemps constitué une forme de résistance marginale. « La révolte n'est pas plus "naturelle" que la résignation, surtout quand la durée a introduit la routinisation de la relation de pouvoir et quand la conception d'une solution alternative impliquerait un rapport réflexif disproportionné avec l'enjeu réel pour la plupart des membres d'une société. Si bien que parler de l'accord des populations peut n'être qu'une façon de nommer l'absence de résistance ou l'absence de dimension politique explicite des résistances sporadiques » (Jacques Lagroye).

James C. Scott et les arts de la résistance

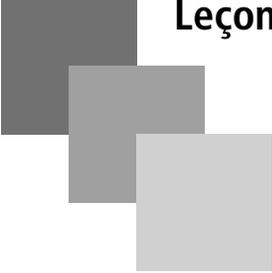
James C. Scott a renouvelé l'approche de la domination en s'intéressant aux arts de la résistance. Il développe une approche pragmatique des rapports de domination qui s'oppose à Pierre Bourdieu, sociologue qui postule selon lui que les dominés sont toujours dans l'inconscience et l'adhésion « illusoire » à leur situation. Les dominés déploient des pratiques de micro-résistance même si elles sont peu visibles ou occultées. Les dominés se comportent différemment selon qu'ils sont pris dans une situation de relation de proximité à des dominants ou avec d'autres dominés comme eux. Confrontés directement à des dominants, ils jouent un « texte public » qui est attendu d'eux. Mais les injustices engendrées par la domination génèrent un « texte caché de l'indignation ». Ce qui intéresse Scott est « l'infra-politique » des groupes dominés, formes discrètes de résistance, à bas bruit, qui ne s'énoncent pas comme telles (rumeurs, commérages, fausse déférence...). L'auteur cite éloquentement un proverbe éthiopien : « Quand passe le puissant seigneur, le sage paysan s'incline bien bas et pète silencieusement ».

■ REPÈRES

- Un pouvoir légitime suppose l'existence d'un consentement de la part de ceux qui y sont soumis.
- Max Weber distingue trois types de domination : traditionnelle, charismatique, légale-rationnelle. La troisième est caractéristique de la modernité politique.
- Les sociétés modernes sont soumises à un puissant processus de rationalisation : la rationalité orientée vers les buts s'étend peu à peu à tous les domaines de la vie intellectuelle et sociale.
- Le pouvoir légitimé est le pouvoir coercitif spécialisé rendu tolérable sinon désirable, celui qui apparaît comme une nécessité sociale.

■ BIBLIOGRAPHIE

- ALDRIN (P.), HUBE (N.), *Introduction à la communication politique*. Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur, 2017.
- BALANDIER (G.), *Le Pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980.
- DELALANDE (N.), *Les batailles de l'impôt. Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2011.
- DOBRY (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.
- DULONG (D.), *Moderniser la politique. Aux origines de la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- GAÏTI (B.), *De Gaulle prophète de la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- LAGROYE (J.), « La Légitimation », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), dir., *Traité de science politique*, tome I, Paris, PUF, 1985.
- LOEZ (A.), MARIOT (N.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008.
- MARIOT (N.), *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province*, Paris, Belin, 2006.
- MATONTI (F.), *Intellectuels communistes. Essai sur l'obéissance politique. La nouvelle critique (1967-1980)*, Paris, La Découverte, 2005.
- PAGIS (J.), *Le prophète rouge. Enquête sur la révolution, le charisme et la domination*, Paris, La Découverte, 2024
- SCOTT (J. C.), *La Domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, éd. Amsterdam, 2009.
- VEYNE (P.), *Le Pain et le Cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, 1976.
- WEBER (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.



Leçon 5

Les genèses de l'État

- I. Le double monopole fiscal et militaire
- II. Les origines culturelles de l'État moderne
- III. La construction d'un appareil administratif
- IV. Genèse de l'État-nation

L'une des principales caractéristiques des sociétés modernes est de voir le pouvoir s'institutionnaliser dans des structures étatiques. Le concept d'État est confus (Bernard Lacroix parle d'un « concept-écran »). L'État désigne un système de domination caractérisé par la formation d'institutions autonomes de la société, dotées de moyens d'exercice de la souveraineté sur un territoire et sa population. Ce qui fonde un État c'est la coïncidence d'une communauté, d'un territoire, d'une autorité, d'une légitimité et d'une administration (on peut estimer que ces « éléments constitutifs » sont en train de se « disjoindre » – Pierre Hassner).

La notion d'État renvoie souvent à l'idée d'une forte spécialisation des rôles de gouvernement et à l'existence d'une bureaucratie ou dans d'autres perspectives, chez Raymond Carré de Malberg par exemple, à trois éléments constitutifs (un territoire, un peuple, un gouvernement). L'État n'a pas la cohésion qu'on lui prête (on lui impute une intentionnalité ou une rationalité). Traversé de contradictions et de tensions, il est « un archipel de compromis » (Antoine Vauchez).

Max Weber donne de l'État la définition suivante : « entreprise politique de caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime ».

La notion d'État implique la maîtrise d'un territoire, la mise en place d'une bureaucratie différenciée des autres forces sociales, une laïcité minimale marquant la séparation de l'espace étatique et de l'espace religieux.

Le concept d'État n'est pas néanmoins universel et anhistorique. L'État n'est pas le cadre « naturel » de l'activité politique. Tout pouvoir politique ne prend pas la forme d'un État. Il n'est pas le produit d'une nécessité historique ou fonctionnelle comme en témoigne la diversité des formes qu'il prendra d'un pays européen à l'autre. L'État occidental moderne – qui nous intéresse ici – est le résultat de processus historiques et de constructions sociales complexes où se combinent de nombreuses variables. Ce qui définit l'État moderne est une série de monopoles qui se sont imposés peu à peu et qui se sont heurtés à de nombreuses résistances (le processus d'étatisation de la société est l'histoire de ces résistances).

Au-delà de la diversité des émergences nationales de l'État, on peut dégager un certain nombre de processus communs de centralisation, d'autonomisation du pouvoir par rapport à la société et d'affirmation de son

identité. Les centaines de maisons princières vont en quelques siècles être réduites à quelques dizaines d'États en Europe. L'État moderne émerge, conjointement à l'unification des territoires, à la fin du Moyen Âge, lorsque la centralisation politique et le développement des monarchies mettent un terme à la féodalité et à la dispersion des pouvoirs. Le besoin d'argent né des guerres a conduit à développer la fiscalité et le système administratif qui rend possible le prélèvement de l'impôt. La notion de souveraineté contribue à définir l'État dans la mesure où elle encourage l'émergence d'un espace public autonome qui s'affranchit peu à peu du religieux.

I. Le double monopole fiscal et militaire

C'est entre 1100 et 1600 que les historiens situent la naissance de l'État moderne. Cette période correspond à la sortie de la féodalité qui marque une étape décisive dans la genèse de l'État. La féodalité, fondée sur la vassalité, est un système de domination patrimoniale et fragmentée. Le pouvoir de punir, de commander, de taxer les populations est dispersé entre les mains des seigneurs locaux. Ce système, par le morcellement qu'il engendre, rend impossible l'existence de toute autorité publique centralisée. Le démantèlement de l'Empire romain a donné naissance à des monarchies mais l'évolution économique et les difficultés de communication ont empêché que s'affermisse leur pouvoir. La fonction principale des rois est d'arbitrer les querelles qui naissent des obligations vagues de leurs fidèles. Mais cette fragmentation du pouvoir est aussi paradoxale en ce qu'elle permet la progressive captation de la souveraineté par le roi. Autour de l'an 1000, on dénombre en France plusieurs centaines de maisons. À la fin du XII^e siècle, on en recense plus que seize et cinq au début du XIX^e siècle. Une première centralisation du pouvoir s'opère ainsi. Mais le roi n'est qu'un seigneur parmi les autres.

Des affrontements incessants du système féodal procède un « mécanisme de monopolisation » qui élimine les petites seigneuries vite détruites ou mises sous tutelle, puis les plus grandes au profit des Capétiens. L'État est la résultante, pour Norbert Élias, de l'effet de composition de la guerre que mènent les seigneurs les uns contre les autres. Très tôt les Capétiens ont su par ailleurs mobiliser

en leur faveur une idéologie de légitimation de leurs pouvoirs avec les évêques qui confèrent à la monarchie un caractère sacré.

La Maison royale va peu à peu imposer un double monopole de la fiscalité et de la guerre et par là même son autorité (ces deux monopoles se renforcent mutuellement). La centralisation de l'impôt joue un rôle décisif. Elle permet au roi de rétribuer ses fidèles en argent et non plus en terres comme c'était d'usage, ce qui a pour effet de stabiliser le territoire (ce processus trouve sa source dans le développement de l'économie marchande et de la circulation monétaire). Jusqu'au VIII^e siècle, les ressources du roi n'étaient fondées que sur des prélèvements militaires exceptionnels sur ses vassaux. Le roi se voit par ailleurs attribuer seul le pouvoir de faire la guerre (financée par l'impôt) et cherche à pacifier son territoire. Les guerres privées tendent à être interdites par le roi. Les ressources fiscales financent le pouvoir militaire qui protège le maintien du monopole fiscal. Le roi est alors assuré du soutien de deux groupes sociaux qui trouvent en lui le moyen de se libérer de leur sujétion aux seigneurs locaux : la bourgeoisie marchande et la petite noblesse des chevaliers qui formeront le corps des administrateurs royaux (les Intendants).

On peut dire que c'est à compter du XVI^e siècle que les Capétiens s'imposent définitivement. Plus tard, à partir du XVIII^e siècle les guerres extérieures permettent le renforcement de l'État. Charles Tilly a bien souligné l'articulation entre « révolution militaire » et construction de l'État. L'État représente bien un moyen de constituer les moyens de

la guerre. En d'autres termes, l'État a fait la guerre, la guerre a fait l'État. La construction de l'État procède aussi de facteurs économiques. À la fin du Moyen Âge apparaît un pré-capitalisme marchand. L'État naît pour protéger les intérêts économiques des nouvelles élites bourgeoises qui en émergent (Immanuel Wallerstein). Un processus d'expropriation et de concentration du pouvoir s'opère aussi dans le monde économique (Max Weber).

On peut dégager les invariants de la dynamique étatique mais il faut comprendre aussi les trajectoires variées empruntées par cette dynamique. En

Allemagne, en Angleterre et en France, les agents de monopolisation n'ont pas été les mêmes. La puissance du pouvoir central diffère. En Allemagne, les militaires et l'empereur ont réussi la centralisation tout en maintenant les identités locales. En Angleterre, la centralisation est assurée par le Parlement aidé des pouvoirs locaux contre le roi. Face à ces États considérés comme « faibles », l'État en France, construit par le roi contre les pouvoirs seigneuriaux, est jugé « fort ».

Genèse de l'État et processus de concentration des ressources selon Pierre Bourdieu

Dans ses cours sur l'État, où Pierre Bourdieu s'intéresse notamment à la genèse de l'État et discute les thèses d'Élias ou de Tilly, jugées trop « économistes », le sociologue insiste sur les mécanismes culturels et les formes symboliques de la domination. L'État, « point de vue des points de vue », contribue fortement à la production et la promotion des classifications sociales. « La genèse de l'État est un processus au cours duquel s'opère toute une série de concentrations de différentes formes de ressources : concentration de ressources informationnelles (la statistique à travers les enquêtes, les rapports), de capital linguistique (officialisation d'un des parlers qu'on constitue en langue dominante de sorte que les autres langues en sont des formes dépravées, dévoyées ou inférieures). Ce processus de concentration va de pair avec un processus de dépossession : constituer une ville comme la capitale, comme lieu où se concentre le capital, c'est constituer la province comme dépossession du capital ; constituer la langue légitime, c'est constituer toutes autres langues comme les patois. La culture légitime est la culture garantie par l'État, garantie par cette institution qui garantit les titres de culture, qui délivre les diplômes garantissant la possession d'une culture garantie. Les programmes scolaires sont affaire d'État ; changer un programme, c'est changer la structure de distribution du capital, c'est faire déperir certaines formes de capital », Bourdieu (P.), *Sur l'État*, Paris, Seuil, 2012, p. 162.

II. Les origines culturelles de l'État moderne

On ne peut s'en tenir à des explications du développement des États modernes fondées uniquement sur des facteurs matériels et militaires. Les structures et conceptions culturelles ont joué aussi un rôle important, l'ensemble des phénomènes se combinant. Les systèmes symboliques et religieux ont joué dans l'ensemble de ces représentations une fonction essentielle. Le développement de l'État doit beaucoup à la différenciation progressive qui s'est établie entre la sphère politique et la sphère religieuse. La lente et progressive centralisation s'inscrit dans un processus plus large d'autonomisation du politique dans laquelle la sécularisation, même si le processus est très lent, joue un rôle décisif.

En proclamant l'autonomie du pouvoir spirituel par rapport au pouvoir temporel, la religion chrétienne a dessiné en négatif les contours d'un champ politique spécifique (Bertrand Badie et Pierre Birnbaum). La séparation des pouvoirs temporels et spirituels, produite par la doctrine chrétienne, légitime la constitution d'un appareil politique spécifique. L'État moderne emprunte à des modèles culturels déjà existants. Il reprend ainsi à l'Église sa structure bureaucratique et hiérarchisée, ses technologies de gouvernement ainsi qu'une théorie de la souveraineté. C'est dans la pensée chrétienne que puisent les premiers légistes qui codifient le pouvoir monarchique.

La doctrine des deux corps du roi, principal fondement symbolique puis juridique de la monarchie absolue, est d'origine religieuse. Selon cette conception, le roi possède deux corps, l'un naturel, mortel, soumis aux tares de la maladie et de la vieillesse et l'autre surnaturel, immortel, dépourvu de faiblesses. Une structure du pouvoir se met à exister indépendamment des individus qui l'incarnent. Cette représentation est fortement activée au moment des funérailles telles qu'elles se mettent en place à partir du XIII^e siècle. L'historien allemand Ernst Kantorowicz a montré qu'en accédant au statut de « personne fictive », le roi, et à travers lui l'État, est condamné à ne jamais mourir. Cette croyance se

développe à mesure que la continuité dynastique se substitue à l'onction religieuse comme fondement de la légitimité du roi. Le mode de légitimation du pouvoir monarchique se laïcise progressivement. Machiavel contribue à légitimer la sécularisation du pouvoir politique en affirmant la spécificité du pouvoir d'État au sein de la sphère sociale.

La genèse de l'État moderne est aussi fortement liée à la notion de souveraineté. Ce principe élaboré par Jean Bodin permet d'opérer une distinction théorique entre l'État dont la souveraineté est absolue, indivisible, continue et impersonnelle et le gouvernement qui n'est que l'agent de l'État.

III. La construction d'un appareil administratif

Le pouvoir central s'est donc peu à peu différencié de la société et a supprimé les pouvoirs concurrents. Il dispose désormais de ressources propres et d'une légitimité qui ne le transcende plus. Ces processus sont parachevés par la constitution de l'appareil politique en un pouvoir de nature impersonnelle. Norbert Élias et Max Weber montrent que l'émergence d'une autorité centrale est à l'origine d'un processus *imprévu* qui dépossède le roi de son pouvoir au profit d'une bureaucratie qui impose ses règles impersonnelles et durables. Un processus de dépatrimonialisation, séparant les ressources publiques de celles des gouvernants, est à l'œuvre.

Le phénomène bureaucratique constitue « l'étape » suivante (ces divers processus sont en fait imbriqués) et symbolise la lente affirmation d'une légitimité légale-rationnelle. La bureaucratie désigne un type d'administration soumise au droit, organisée hiérarchiquement dont les agents, recrutés par examens ou concours, accomplissent une carrière dans des emplois qui correspondent à leurs compétences, sont soumis à une discipline stricte et placés sous le contrôle de leurs supérieurs. Max Weber souligne que du fait de sa précision, de sa permanence et de la confiance qu'elle inspire, la bureaucratie est constitutive d'une grande

prévisibilité des actes des gouvernants pour les citoyens et des citoyens pour les gouvernants. Les éléments de cet idéal-type ne s'imposent évidemment dans la réalité que très lentement. La détention du monopole fiscal et militaire sur un vaste territoire rend nécessaire la mise en place d'une vaste bureaucratie qui favorise « la socialisation du monopole étatique » (Norbert Élias). Les services domestiques du roi et les services du gouvernement peu à peu se distinguent. Un nouveau personnel d'État émerge développant un rationalisme d'État. La fonction de commissaire pour l'exécution du Roi est instituée en 1551. Sous la Révolution française, le personnel bureaucratique passe de 50 000 à 250 000 hommes. Le recrutement par le pouvoir central de ses agents se substitue à la règle de la vénalité des offices. La vénalité des offices désigne un système, propre à certaines sociétés, dans lequel les fonctions et charges sont attribuées comme un bien monnayable : la personne désirant occuper une charge doit s'acquitter pour cela d'une certaine somme d'argent. Ce système s'oppose à d'autres systèmes d'attribution des charges bureaucratiques qui fonctionnent au mérite. En France, la vénalité des offices, est fortement remise en cause dans la période précédant directement la Révolution française de 1789.

IV. Genèse de l'État-nation

Un autre fil de la genèse de l'État est celui de l'émergence de l'État-nation, forme de système politique et social dans lequel le système institutionnel coïncide avec la nation, communauté d'adhésion à ce système. Pourquoi les sociétés contemporaines sont-elles organisées sur le modèle de l'État-nation ? La nation résulte de l'articulation d'une expression territoriale de la souveraineté et d'un processus d'homogénéisation culturelle d'une population, produit d'une histoire. La nation c'est la jonction entre un ensemble d'institutions, un sentiment d'appartenance à un groupe commun et une réalité territoriale. Elle est inséparable de phénomènes complexes d'identification collective à une langue, à des origines et une histoire communes, à une culture, des référents, à un ennemi extérieur... La nation n'est pas un donné : il s'agit d'une construction toujours inachevée. La centralisation du pouvoir autour du roi a déjà favorisé l'adhésion à la Patrie, encore renforcée lors des guerres extérieures. Mais la forme État-nation se renforce surtout au XIX^e siècle avec l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et les processus complexes de nationalisation des sociétés.

Ernest Gellner a été l'un des premiers analystes à montrer comment l'État participe à la réalisation de la nation. La socialisation des individus s'opère notamment par « la machine éducative » (l'école est

une des *fabriques* de la nation). L'État se caractérise par le monopole de la violence physique mais aussi de la socialisation des individus par la construction d'une identité collective nationale. L'État développe des politiques symboliques nationales (drapeaux, hymnes, fêtes, voyages présidentiels en province, mémoire nationale...) ou des politiques publiques qui ont indirectement des effets de nationalisation (politiques sociales, construction de routes...) (leçon 14). Toute une série de transformations sociales au XIX^e siècle contribue à développer le sentiment d'appartenance nationale : urbanisation, scolarisation, désenclavement des campagnes... Pour Benedict Anderson, la nation est « une communauté imaginée » qui réunit mentalement des individus qui ne se connaîtront jamais. La langue, la presse, l'édition contribuent à objectiver cette communauté.

La citoyenneté, porteuse de droits et de devoirs, contribue également à entretenir un sentiment d'allégeance civique au profit de l'État-nation. Les jours d'élection réactivent la conscience d'appartenir à un tout national commun. La citoyenneté promeut une identité de référence, nationale, qui se différencie des identités primaires des individus (territoriales, familiales...). Sur ces différentes questions, on renvoie aux leçons de la troisième partie de ce manuel, notamment leçons 15 et 19.

■ REPÈRES

- L'État moderne s'est construit en imposant une série de monopoles qui se sont renforcés mutuellement (fiscalité, armée, violence légitime, administration...). Le besoin d'argent né des guerres a conduit à développer la fiscalité et le système administratif qui rend possible le prélèvement de l'impôt.
- La sortie de la féodalité marque une étape décisive dans la genèse de l'État.
- Le développement de l'État doit beaucoup à la différenciation progressive qui s'est établie entre la sphère politique et la sphère religieuse.
- La nation résulte de l'articulation d'une expression territoriale de la souveraineté et d'un processus d'homogénéisation culturelle d'une population.

■ BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON (B.), *L'Imaginaire national*, Paris, La Découverte, 2006.
- BADIE (B.), BIRNBAUM (P.), *Sociologie de l'État*, Paris, Hachette, 1982.
- DÉLOYE (Y.), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997.
- ÉLIAS (N.), *La Société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.
- ÉLIAS (N.), *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- GELLNER (E.), *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.
- KANTOROWICZ (E.), *Les Deux Corps du Roi*, Paris, Gallimard, 1989.
- WALLERSTEIN (I.), *Le Capitalisme historique*, Paris, La Découverte, 1996.
- WEBER (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.

